

Retombées presse guide des aidants

3 DÉCEMBRE 2017



Votre suite média intelligence
© argus-presse - 2017

Sommaire

LE DAUPHINE LIBERE (13 OCT 17)	Des “relayers” pour soulager les aidants en souffrance	4
LE PROGRES (11 OCT 17)	Les aidants dans une grande souffrance	5
www.trouville-deauville.maville.com (6 octobre 2017)	Une journée nationale des aidants, pour quoi faire ?	6
www.bethune.maville.com (6 octobre 2017)	Une journée nationale des aidants, pour quoi faire ?	10
www.hyeres.maville.com (6 octobre 2017)	Une journée nationale des aidants, pour quoi faire ?	14
www.cannes.maville.com (6 octobre 2017)	Une journée nationale des aidants, pour quoi faire ?	18
www.arras.maville.com (6 octobre 2017)	Une journée nationale des aidants, pour quoi faire ?	22
www.blois.maville.com (6 octobre 2017)	Une journée nationale des aidants, pour quoi faire ?	26
www.draguignan.maville.com (6 octobre 2017)	Une journée nationale des aidants, pour quoi faire ?	30
www.douai.maville.com (6 octobre 2017)	Une journée nationale des aidants, pour quoi faire ?	34
www.frejus-saintraphael.maville.com (6 octobre 2017)	Une journée nationale des aidants, pour quoi faire ?	38
www.cagnes.maville.com (6 octobre 2017)	Une journée nationale des aidants, pour quoi faire ?	42
www.lemans.maville.com (6 octobre 2017)	Une journée nationale des aidants, pour quoi faire ?	46
www.roubaix.maville.com (6 octobre 2017)	Une journée nationale des aidants, pour quoi faire ?	50
www.niort.maville.com (6 octobre 2017)	Une journée nationale des aidants, pour quoi faire ?	54

www.brignoles.maville.com (6 octobre 2017)	Une journée nationale des aidants, pour quoi faire ?	58
www.grasse.maville.com (6 octobre 2017)	Une journée nationale des aidants, pour quoi faire ?	62
www.laseyne.maville.com (6 octobre 2017)	Une journée nationale des aidants, pour quoi faire ?	66
www.moulins.maville.com (6 octobre 2017)	Une journée nationale des aidants, pour quoi faire ?	70
www.valenciennes.maville.com (6 octobre 2017)	Une journée nationale des aidants, pour quoi faire ?	74
www.nice.maville.com (6 octobre 2017)	Une journée nationale des aidants, pour quoi faire ?	78
www.marseille.maville.com (6 octobre 2017)	Une journée nationale des aidants, pour quoi faire ?	82
www.paris.maville.com (6 octobre 2017)	Une journée nationale des aidants, pour quoi faire ?	86
www.tourcoing.maville.com (6 octobre 2017)	Une journée nationale des aidants, pour quoi faire ?	90
www.lille.maville.com (6 octobre 2017)	Une journée nationale des aidants, pour quoi faire ?	94
www.menton.maville.com (6 octobre 2017)	Une journée nationale des aidants, pour quoi faire ?	98
www.poitiers.maville.com (6 octobre 2017)	Une journée nationale des aidants, pour quoi faire ?	102
www.toulon.maville.com (6 octobre 2017)	Une journée nationale des aidants, pour quoi faire ?	106
www.lens.maville.com (6 octobre 2017)	Une journée nationale des aidants, pour quoi faire ?	110



Des “relayers” pour soulager les aidants en souffrance

Ain D'après une étude, 30 % des aidants pour Alzheimer partent avant leur aidé

Patrice GAGNANT

Un chiffre et un constat alarmant: “30% des aidants de personnes atteintes d'Alzheimer décèdent avant la personne malade, affirme une étude de Retraite plus, un organisme d'orientation en maison de retraite. Car le fardeau de l'aidant est tel qu'il est quasi impossible à supporter”.

Si la Mutualité sociale agricole (MSA) et l'association Bulle d'air ne reprennent pas le chiffre, elles confirment en revanche: «Il y a énormément d'aidants qui laissent une partie de leur santé parce que c'est très prenant. Beaucoup partent avant la personne aidée car ils sont épuisés, n'ont plus de vie sociale et une vie personnelle compliquée», explique ainsi Olivier de Seyssel, le président de la MSA.

Des “relayers” pour aider les aidants

L'association Bulle d'Air, créée par la MSA dans les deux Savoie et dans l'Isère, s'est installée dans l'Ain en septembre 2016, avec l'aide du conseil départemental. Son but: procurer un répit à ces aidants en leur proposant des “relayers”.

L'idée vient du Québec où l'on parle de baluchonnage: des personnes qui viennent pour une semaine ou deux et s'installent au domicile de la personne, afin de permettre à ses proches de souffler.

En France, il s'agit donc de “relayers”, sur des périodes bien plus courtes du fait du droit de travail. Entre trois heures et deux jours. Quitte à ce que plusieurs relayers se relaient eux-mêmes.

Un répit qui peut permettre de sortir, faire des courses, partir en week-end, dormir, le tout sans s'inquiéter pour le proche aidé qui reste à son domicile.

« Un résultat encourageant » après un an d'expérimentation

Après un an d'expérimentation dans l'Ain, un premier bilan vient d'être présenté par Elsa Bonfils, la responsable de Bulle d'air, avec un «résultat encourageant»: intervention dans 40 familles pour 4000 heures effectuées en un an et déjà 1300 heures en septembre.

Le tarif moyen de l'heure facturé aux familles est de 15 € et le salaire horaire de l'ordre de 10€. Les besoins sont exponentiels, remarque-t-on à la MSA, puisqu'on estime à huit millions le nombre de ces aidants en France.

Association Bulle d'air: 04 79 62 87 38.





AIN SANTÉ

Les aidants dans une grande souffrance

Bulle d'air permet d'offrir un répit aux personnes qui aident, à domicile, leurs proches malades, handicapés ou âgés. Des aidants souvent en grande souffrance. L'association recrute.

« 30 % des aidants de personnes atteintes d'Alzheimer décèdent avant la personne malade, affirme une étude de Retraite plus, un organisme d'orientation en maison de retraite. Car le fardeau de l'aidant est tel qu'il est quasi impossible à supporter. »

Si la Mutualité sociale agricole (MSA) et Bulle d'air ne reprennent pas le chiffre, ils confirment en revanche le phénomène. « Il y a énormément d'aidants qui y laissent une partie de leur santé parce que c'est très prenant. Beaucoup partent avant la personne aidée car ils sont épuisés, n'ont plus de vie sociale et une vie personnelle compliquée », explique ainsi Olivier de Seyssel, le président de la MSA. D'où l'importance d'une structure comme Bulle d'Air. Créée par la MSA dans les deux Savoie et dans l'Isère, elle s'est installée dans l'Ain en septembre 2016, avec l'aide du conseil départemental. Son but : procurer un répit à ces aidants en leur proposant des « relayeurs ».

L'idée vient du Québec. Là-bas, on parle de baluchonnage, en fait des personnes qui débarquent pour une semaine ou deux et s'installent au domicile de la personne malade, handicapée ou simplement âgée, afin de permettre à ses proches de souffler, par exemple en partant en vacances.

En France, il s'agit donc de relayeur, sur des périodes bien plus courtes du fait du droit de travail. Entre trois heures et deux jours. Quitte à ce que plusieurs relayeurs se relaient eux-mêmes. Un répit qui peut permettre de sortir au restaurant, au cinéma, faire des courses, partir en week-end, dormir, sans s'inquiéter pour le proche aidé qui reste à son domicile.

Après un an d'expérimentation dans l'Ain, un premier bilan vient d'être pré-



■ Quarante familles sont aujourd'hui aidées dans l'Ain, mais les besoins sont exponentiels. Photo David LE GLANIC

« Beaucoup d'aidants partent avant la personne aidée parce qu'ils sont épuisés. »

Olivier de Seyssel, président de la Mutualité sociale agricole

senté par Elsa Bonfils, la responsable de Bulle d'air, avec un « résultat encourageant » : intervention dans 40 familles soit 4 000 heures effectuées en un an et déjà 1 300 heures en septembre.

Le tarif moyen de l'heure facturé aux familles est de 15 € et le salaire horaire de l'ordre de 10 €. Les besoins sont exponentiels, remarque-t-on à la MSA, puisqu'on estime à 8 millions le nombre de ces aidants en France. Mais on sait aussi que le secteur de l'aide à la personne manque cruellement de candidats.

Patrice Gagnant

NOTE Bulle d'air : 04 79 62 87 38.

« Un fonctionnement plus régulier »

Marie, retraitée de l'enseignement

Retraitée de l'enseignement, Marie habite dans un village de Bresse avec sa mère, aujourd'hui âgée de 97 ans. Elle est revenue s'installer dans la maison familiale pour que sa mère ne parte pas en maison de retraite. Mardi après-midi, elle est venue témoigner lors d'une réunion organisée par la CFDT-retraités, sur le thème des aidants. Avec sa sœur, elle aussi à la retraite, et son frère encore en activité, ils ont recruté une personne qui vient les soulager trois fois par semaine, de 9 h 30 à 14 heures.

Trois infirmières passent à tour de rôle tous les matins, et une personne de l'ADMR quatre fois

par semaine. Soit, au total, 32 heures.

« Si ça roulait tout le temps bien, ça serait parfait. Mais la personne qui est en chèques Emploi part en vacances, donc on va trouver quelqu'un à la place. Pour les infirmières, on ne peut pas tabler sur une heure fixe mais on a trop de personnes différentes qui interviennent, alors il faut rester pour les informer. On ne peut pas partir car on n'a pas l'esprit tranquille », explique Marie. Elle ajoute : « Ce qu'on aimerait, c'est un fonctionnement plus régulier, plus soucieux de la personne. Trouver quelqu'un qui viendrait passer la nuit mais ce n'est pas possible : c'est hors de prix. Et qu'on ait une vie plus libre pour avoir des activités et du temps. »



Une journée nationale des aidants, pour quoi faire ?



C'est la journée nationale des aidants. La ministre de la santé et des solidarités veut réveiller les consciences.© Ouest-France

À l'occasion de la 8^e journée nationale des aidants, la ministre de la Santé et des Solidarités a appelé vendredi à « réveiller les consciences » sur le quotidien de ceux qui prennent soin de leurs proches, malades, âgés ou handicapés. Mais qui sont ces personnes ? Quel est leur statut ? Et quels sont leurs droits ?

Qui sont-ils ?

Les aidants sont des personnes, non professionnelles, le plus souvent bénévoles, qui viennent en aide à un proche dépendant ou handicapé.

Selon une enquête réalisée en 2008 par la Drees, ils seraient indifféremment des femmes (53 %) ou des hommes (47 %). Dans 44 % des cas, il s'agit du conjoint de la personne aidée, dans 13 % d'un des parents, dans 21 % d'un des enfants et dans 22 % de proches, d'amis ou de voisins.

Une étude publiée cette semaine par la fondation Médéric Alzheimer précise et actualise ce profil : l'âge moyen des aidants est de 53 ans, ils vivent en couple (74 %) et ont une activité professionnelle (68 %).

Combien sont-ils ?



www.trouville-deauville.maville.com

Pays : France

Dynamisme : 0



[Visualiser l'article](#)

C'est la grande inconnue. En 2008, la Drees avait évalué leur nombre à 8,3 millions dont la moitié s'occupait de personnes âgées. Aujourd'hui, on parle de 11 millions d'aidants et près de 500 000 seraient des mineurs en charge de leur parent malade ou handicapé.

Quel est leur statut ?

Le statut le plus courant est logiquement celui d'aidant familial. Il désigne les personnes qui ont un lien de parenté jusqu'au quatrième degré avec le ou la bénéficiaire de l'aide et qui ne sont pas salariées pour cette aide.

On parle aussi parfois d'aidant naturel quand il s'agit d'une personne à qui incombe l'obligation juridique de soutien financier (« obligé alimentaire »), ou d'aidant informel, quand il s'agit de le distinguer des professionnels des soins et de l'accompagnement.



Écologie Humaine @ecohum

Aujourd'hui, journée nationale des aidants. MERCI aux millions de Français qui s'occupent de leurs proches



avec

! <http://sante.lefigaro.fr/article/les-aidants-familiaux-piece-indispensable-de-l-hospitalisation-a-domicile/> ...

11:26 - 6 oct. 2017



Les aidants familiaux, pièce indispensable de l'hospitalisation à domicile
Ils subissent en silence de fortes contraintes physiques et mentales. Des réflexions sont en cours afin de mettre en place des solutions pour les soulager.

sante.lefigaro.fr

1 réponse

22 22 Retweets

26

On parle enfin, plus généralement, de proche aidant. C'est le terme qui est retenu par la loi sur l'adaptation de la société au vieillissement (ASV), entrée en vigueur au 1er janvier 2016. Pour ceux-ci, dans certains cas une rémunération est possible, mais elle n'est pas la norme.

Comment aider les aidants ?

C'est l'un des objectifs de la loi ASV. Considérant que la vie d'aidant est particulièrement éprouvante, la loi institue le droit au répit. Il s'agit d'une aide financière permettant le placement temporaire d'une personne dépendante afin que l'aidant, souvent isolé, puisse prendre jusqu'à 15 jours de repos par an.

Elle renforce également l'allocation personnalisée d'autonomie qui permet de faire intervenir des professionnels et de soulager d'autant les aidants familiaux. Et ouvre d'autres droits aux aidants comme de la formation et une validation des acquis d'expérience.

www.trouville-deauville.maville.com

Pays : France

Dynamisme : 0



Page 4/4

[Visualiser l'article](#)



Retraite Plus @Retraite_Plus

Malakoff Médéric et la Fondation Médéric Alzheimer publient une étude sur l'aide aux salariés aidants <http://www.silvereco.fr/malakoff-mederic-et-la-fondation-mederic-alzheimer-publient-une-etude-sur-laide-aux-salaries-aidants/3188562> ...

12:41 - 6 oct. 2017

1 réponse

1 Retweet

Il existe aussi des dispositifs légaux permettant aux aidants qui ont par ailleurs une vie professionnelle de prendre des congés spécifiques. « **Mais ces dispositifs sont méconnus de 39 % des intéressés et seuls 12 % y ont recours** », rapporte l'étude de Médéric citée plus haut.

« **64 % des salariés aidants souhaitent disposer d'une information sur les aides disponibles** », ajoute la fondation.

Ouest-France



Une journée nationale des aidants, pour quoi faire ?



C'est la journée nationale des aidants. La ministre de la santé et des solidarités veut réveiller les consciences.© Ouest-France

À l'occasion de la 8^e journée nationale des aidants, la ministre de la Santé et des Solidarités a appelé vendredi à « réveiller les consciences » sur le quotidien de ceux qui prennent soin de leurs proches, malades, âgés ou handicapés. Mais qui sont ces personnes ? Quel est leur statut ? Et quels sont leurs droits ?

Qui sont-ils ?

Les aidants sont des personnes, non professionnelles, le plus souvent bénévoles, qui viennent en aide à un proche dépendant ou handicapé.

Selon une enquête réalisée en 2008 par la Drees, ils seraient indifféremment des femmes (53 %) ou des hommes (47 %). Dans 44 % des cas, il s'agit du conjoint de la personne aidée, dans 13 % d'un des parents, dans 21 % d'un des enfants et dans 22 % de proches, d'amis ou de voisins.

Une étude publiée cette semaine par la fondation Médéric Alzheimer précise et actualise ce profil : l'âge moyen des aidants est de 53 ans, ils vivent en couple (74 %) et ont une activité professionnelle (68 %).

Combien sont-ils ?



www.bethune.maville.com

Pays : France

Dynamisme : 0



[Visualiser l'article](#)

C'est la grande inconnue. En 2008, la Drees avait évalué leur nombre à 8,3 millions dont la moitié s'occupait de personnes âgées. Aujourd'hui, on parle de 11 millions d'aidants et près de 500 000 seraient des mineurs en charge de leur parent malade ou handicapé.

Quel est leur statut ?

Le statut le plus courant est logiquement celui d'aidant familial. Il désigne les personnes qui ont un lien de parenté jusqu'au quatrième degré avec le ou la bénéficiaire de l'aide et qui ne sont pas salariées pour cette aide.

On parle aussi parfois d'aidant naturel quand il s'agit d'une personne à qui incombe l'obligation juridique de soutien financier (« obligé alimentaire »), ou d'aidant informel, quand il s'agit de le distinguer des professionnels des soins et de l'accompagnement.



Écologie Humaine @ecohum

Aujourd'hui, journée nationale des aidants. MERCI aux millions de Français qui s'occupent de leurs proches



avec

! <http://sante.lefigaro.fr/article/les-aidants-familiaux-piece-indispensable-de-l-hospitalisation-a-domicile/> ...

11:26 - 6 oct. 2017



Les aidants familiaux, pièce indispensable de l'hospitalisation à domicile
Ils subissent en silence de fortes contraintes physiques et mentales. Des réflexions sont en cours afin de mettre en place des solutions pour les soulager.

sante.lefigaro.fr

1 réponse

22 22 Retweets

26

On parle enfin, plus généralement, de proche aidant. C'est le terme qui est retenu par la loi sur l'adaptation de la société au vieillissement (ASV), entrée en vigueur au 1er janvier 2016. Pour ceux-ci, dans certains cas une rémunération est possible, mais elle n'est pas la norme.

Comment aider les aidants ?

C'est l'un des objectifs de la loi ASV. Considérant que la vie d'aidant est particulièrement éprouvante, la loi institue le droit au répit. Il s'agit d'une aide financière permettant le placement temporaire d'une personne dépendante afin que l'aidant, souvent isolé, puisse prendre jusqu'à 15 jours de repos par an.

Elle renforce également l'allocation personnalisée d'autonomie qui permet de faire intervenir des professionnels et de soulager d'autant les aidants familiaux. Et ouvre d'autres droits aux aidants comme de la formation et une validation des acquis d'expérience.

www.bethune.maville.com

Pays : France

Dynamisme : 0



Page 4/4

[Visualiser l'article](#)



Retraite Plus @Retraite_Plus

Malakoff Médéric et la Fondation Médéric Alzheimer publient une étude sur l'aide aux salariés aidants <http://www.silvereco.fr/malakoff-mederic-et-la-fondation-mederic-alzheimer-publient-une-etude-sur-laide-aux-salaries-aidants/3188562> ...

12:41 - 6 oct. 2017

1 réponse

1 Retweet

Il existe aussi des dispositifs légaux permettant aux aidants qui ont par ailleurs une vie professionnelle de prendre des congés spécifiques. « **Mais ces dispositifs sont méconnus de 39 % des intéressés et seuls 12 % y ont recours** », rapporte l'étude de Médéric citée plus haut.

« **64 % des salariés aidants souhaitent disposer d'une information sur les aides disponibles** », ajoute la fondation.

Ouest-France



Une journée nationale des aidants, pour quoi faire ?



C'est la journée nationale des aidants. La ministre de la santé et des solidarités veut réveiller les consciences.© Ouest-France

À l'occasion de la 8^e journée nationale des aidants, la ministre de la Santé et des Solidarités a appelé vendredi à « réveiller les consciences » sur le quotidien de ceux qui prennent soin de leurs proches, malades, âgés ou handicapés. Mais qui sont ces personnes ? Quel est leur statut ? Et quels sont leurs droits ?

Qui sont-ils ?

Les aidants sont des personnes, non professionnelles, le plus souvent bénévoles, qui viennent en aide à un proche dépendant ou handicapé.

Selon une enquête réalisée en 2008 par la Drees, ils seraient indifféremment des femmes (53 %) ou des hommes (47 %). Dans 44 % des cas, il s'agit du conjoint de la personne aidée, dans 13 % d'un des parents, dans 21 % d'un des enfants et dans 22 % de proches, d'amis ou de voisins.

Une étude publiée cette semaine par la fondation Médéric Alzheimer précise et actualise ce profil : l'âge moyen des aidants est de 53 ans, ils vivent en couple (74 %) et ont une activité professionnelle (68 %).

Combien sont-ils ?



www.hyeres.maville.com

Pays : France

Dynamisme : 0



[Visualiser l'article](#)

C'est la grande inconnue. En 2008, la Drees avait évalué leur nombre à 8,3 millions dont la moitié s'occupait de personnes âgées. Aujourd'hui, on parle de 11 millions d'aidants et près de 500 000 seraient des mineurs en charge de leur parent malade ou handicapé.

Quel est leur statut ?

Le statut le plus courant est logiquement celui d'aidant familial. Il désigne les personnes qui ont un lien de parenté jusqu'au quatrième degré avec le ou la bénéficiaire de l'aide et qui ne sont pas salariées pour cette aide.

On parle aussi parfois d'aidant naturel quand il s'agit d'une personne à qui incombe l'obligation juridique de soutien financier (« obligé alimentaire »), ou d'aidant informel, quand il s'agit de le distinguer des professionnels des soins et de l'accompagnement.



Écologie Humaine @ecohum

Aujourd'hui, journée nationale des aidants. MERCI aux millions de Français qui s'occupent de leurs proches



avec

! <http://sante.lefigaro.fr/article/les-aidants-familiaux-piece-indispensable-de-l-hospitalisation-a-domicile/> ...

11:26 - 6 oct. 2017



www.hyeres.maville.com

Pays : France

Dynamisme : 0



[Visualiser l'article](#)



Les aidants familiaux, pièce indispensable de l'hospitalisation à domicile
Ils subissent en silence de fortes contraintes physiques et mentales. Des réflexions sont en cours afin de mettre en place des solutions pour les soulager.

sante.lefigaro.fr

1 réponse

22 22 Retweets

26

On parle enfin, plus généralement, de proche aidant. C'est le terme qui est retenu par la loi sur l'adaptation de la société au vieillissement (ASV), entrée en vigueur au 1er janvier 2016. Pour ceux-ci, dans certains cas une rémunération est possible, mais elle n'est pas la norme.

Comment aider les aidants ?

C'est l'un des objectifs de la loi ASV. Considérant que la vie d'aidant est particulièrement éprouvante, la loi institue le droit au répit. Il s'agit d'une aide financière permettant le placement temporaire d'une personne dépendante afin que l'aidant, souvent isolé, puisse prendre jusqu'à 15 jours de repos par an.

Elle renforce également l'allocation personnalisée d'autonomie qui permet de faire intervenir des professionnels et de soulager d'autant les aidants familiaux. Et ouvre d'autres droits aux aidants comme de la formation et une validation des acquis d'expérience.



www.hyeres.maville.com

Pays : France

Dynamisme : 0



[Visualiser l'article](#)



Retraite Plus @Retraite_Plus

Malakoff Médéric et la Fondation Médéric Alzheimer publient une étude sur l'aide aux salariés aidants <http://www.silvereco.fr/malakoff-mederic-et-la-fondation-mederic-alzheimer-publient-une-etude-sur-laide-aux-salaries-aidants/3188562> ...

12:41 - 6 oct. 2017

1 réponse

1 Retweet

Il existe aussi des dispositifs légaux permettant aux aidants qui ont par ailleurs une vie professionnelle de prendre des congés spécifiques. « **Mais ces dispositifs sont méconnus de 39 % des intéressés et seuls 12 % y ont recours** », rapporte l'étude de Médéric citée plus haut.

« **64 % des salariés aidants souhaitent disposer d'une information sur les aides disponibles** », ajoute la fondation.

Ouest-France



Une journée nationale des aidants, pour quoi faire ?



C'est la journée nationale des aidants. La ministre de la santé et des solidarités veut réveiller les consciences.© Ouest-France

À l'occasion de la 8^e journée nationale des aidants, la ministre de la Santé et des Solidarités a appelé vendredi à « réveiller les consciences » sur le quotidien de ceux qui prennent soin de leurs proches, malades, âgés ou handicapés. Mais qui sont ces personnes ? Quel est leur statut ? Et quels sont leurs droits ?

Qui sont-ils ?

Les aidants sont des personnes, non professionnelles, le plus souvent bénévoles, qui viennent en aide à un proche dépendant ou handicapé.

Selon une enquête réalisée en 2008 par la Drees, ils seraient indifféremment des femmes (53 %) ou des hommes (47 %). Dans 44 % des cas, il s'agit du conjoint de la personne aidée, dans 13 % d'un des parents, dans 21 % d'un des enfants et dans 22 % de proches, d'amis ou de voisins.

Une étude publiée cette semaine par la fondation Médéric Alzheimer précise et actualise ce profil : l'âge moyen des aidants est de 53 ans, ils vivent en couple (74 %) et ont une activité professionnelle (68 %).

Combien sont-ils ?



www.cannes.maville.com

Pays : France

Dynamisme : 0



[Visualiser l'article](#)

C'est la grande inconnue. En 2008, la Drees avait évalué leur nombre à 8,3 millions dont la moitié s'occupait de personnes âgées. Aujourd'hui, on parle de 11 millions d'aidants et près de 500 000 seraient des mineurs en charge de leur parent malade ou handicapé.

Quel est leur statut ?

Le statut le plus courant est logiquement celui d'aidant familial. Il désigne les personnes qui ont un lien de parenté jusqu'au quatrième degré avec le ou la bénéficiaire de l'aide et qui ne sont pas salariées pour cette aide.

On parle aussi parfois d'aidant naturel quand il s'agit d'une personne à qui incombe l'obligation juridique de soutien financier (« obligé alimentaire »), ou d'aidant informel, quand il s'agit de le distinguer des professionnels des soins et de l'accompagnement.



Écologie Humaine @ecohum

Aujourd'hui, journée nationale des aidants. MERCI aux millions de Français qui s'occupent de leurs proches



avec

! <http://sante.lefigaro.fr/article/les-aidants-familiaux-piece-indispensable-de-l-hospitalisation-a-domicile/> ...

11:26 - 6 oct. 2017



Les aidants familiaux, pièce indispensable de l'hospitalisation à domicile
Ils subissent en silence de fortes contraintes physiques et mentales. Des réflexions sont en cours afin de mettre en place des solutions pour les soulager.

sante.lefigaro.fr

1 réponse

22 22 Retweets

26

On parle enfin, plus généralement, de proche aidant. C'est le terme qui est retenu par la loi sur l'adaptation de la société au vieillissement (ASV), entrée en vigueur au 1er janvier 2016. Pour ceux-ci, dans certains cas une rémunération est possible, mais elle n'est pas la norme.

Comment aider les aidants ?

C'est l'un des objectifs de la loi ASV. Considérant que la vie d'aidant est particulièrement éprouvante, la loi institue le droit au répit. Il s'agit d'une aide financière permettant le placement temporaire d'une personne dépendante afin que l'aidant, souvent isolé, puisse prendre jusqu'à 15 jours de repos par an.

Elle renforce également l'allocation personnalisée d'autonomie qui permet de faire intervenir des professionnels et de soulager d'autant les aidants familiaux. Et ouvre d'autres droits aux aidants comme de la formation et une validation des acquis d'expérience.

www.cannes.maville.com

Pays : France

Dynamisme : 0



Page 4/4

[Visualiser l'article](#)



Retraite Plus @Retraite_Plus

Malakoff Médéric et la Fondation Médéric Alzheimer publient une étude sur l'aide aux salariés aidants <http://www.silvereco.fr/malakoff-mederic-et-la-fondation-mederic-alzheimer-publient-une-etude-sur-laide-aux-salaries-aidants/3188562> ...

12:41 - 6 oct. 2017

1 réponse

1 Retweet

Il existe aussi des dispositifs légaux permettant aux aidants qui ont par ailleurs une vie professionnelle de prendre des congés spécifiques. « **Mais ces dispositifs sont méconnus de 39 % des intéressés et seuls 12 % y ont recours** », rapporte l'étude de Médéric citée plus haut.

« **64 % des salariés aidants souhaitent disposer d'une information sur les aides disponibles** », ajoute la fondation.

Ouest-France



Une journée nationale des aidants, pour quoi faire ?



C'est la journée nationale des aidants. La ministre de la santé et des solidarités veut réveiller les consciences.© Ouest-France

À l'occasion de la 8^e journée nationale des aidants, la ministre de la Santé et des Solidarités a appelé vendredi à « réveiller les consciences » sur le quotidien de ceux qui prennent soin de leurs proches, malades, âgés ou handicapés. Mais qui sont ces personnes ? Quel est leur statut ? Et quels sont leurs droits ?

Qui sont-ils ?

Les aidants sont des personnes, non professionnelles, le plus souvent bénévoles, qui viennent en aide à un proche dépendant ou handicapé.

Selon une enquête réalisée en 2008 par la Drees, ils seraient indifféremment des femmes (53 %) ou des hommes (47 %). Dans 44 % des cas, il s'agit du conjoint de la personne aidée, dans 13 % d'un des parents, dans 21 % d'un des enfants et dans 22 % de proches, d'amis ou de voisins.

Une étude publiée cette semaine par la fondation Médéric Alzheimer précise et actualise ce profil : l'âge moyen des aidants est de 53 ans, ils vivent en couple (74 %) et ont une activité professionnelle (68 %).

Combien sont-ils ?



www.arras.maville.com

Pays : France

Dynamisme : 0



[Visualiser l'article](#)

C'est la grande inconnue. En 2008, la Drees avait évalué leur nombre à 8,3 millions dont la moitié s'occupait de personnes âgées. Aujourd'hui, on parle de 11 millions d'aidants et près de 500 000 seraient des mineurs en charge de leur parent malade ou handicapé.

Quel est leur statut ?

Le statut le plus courant est logiquement celui d'aidant familial. Il désigne les personnes qui ont un lien de parenté jusqu'au quatrième degré avec le ou la bénéficiaire de l'aide et qui ne sont pas salariées pour cette aide.

On parle aussi parfois d'aidant naturel quand il s'agit d'une personne à qui incombe l'obligation juridique de soutien financier (« obligé alimentaire »), ou d'aidant informel, quand il s'agit de le distinguer des professionnels des soins et de l'accompagnement.



Écologie Humaine @ecohum

Aujourd'hui, journée nationale des aidants. MERCI aux millions de Français qui s'occupent de leurs proches



avec

! <http://sante.lefigaro.fr/article/les-aidants-familiaux-piece-indispensable-de-l-hospitalisation-a-domicile/> ...

11:26 - 6 oct. 2017



Les aidants familiaux, pièce indispensable de l'hospitalisation à domicile
Ils subissent en silence de fortes contraintes physiques et mentales. Des réflexions sont en cours afin de mettre en place des solutions pour les soulager.

sante.lefigaro.fr

1 réponse

22 22 Retweets

26

On parle enfin, plus généralement, de proche aidant. C'est le terme qui est retenu par la loi sur l'adaptation de la société au vieillissement (ASV), entrée en vigueur au 1er janvier 2016. Pour ceux-ci, dans certains cas une rémunération est possible, mais elle n'est pas la norme.

Comment aider les aidants ?

C'est l'un des objectifs de la loi ASV. Considérant que la vie d'aidant est particulièrement éprouvante, la loi institue le droit au répit. Il s'agit d'une aide financière permettant le placement temporaire d'une personne dépendante afin que l'aidant, souvent isolé, puisse prendre jusqu'à 15 jours de repos par an.

Elle renforce également l'allocation personnalisée d'autonomie qui permet de faire intervenir des professionnels et de soulager d'autant les aidants familiaux. Et ouvre d'autres droits aux aidants comme de la formation et une validation des acquis d'expérience.

www.arras.maville.com

Pays : France

Dynamisme : 0



Page 4/4

[Visualiser l'article](#)



Retraite Plus @Retraite_Plus

Malakoff Médéric et la Fondation Médéric Alzheimer publient une étude sur l'aide aux salariés aidants <http://www.silvereco.fr/malakoff-mederic-et-la-fondation-mederic-alzheimer-publient-une-etude-sur-laide-aux-salaries-aidants/3188562> ...

12:41 - 6 oct. 2017

1 réponse

1 Retweet

Il existe aussi des dispositifs légaux permettant aux aidants qui ont par ailleurs une vie professionnelle de prendre des congés spécifiques. « **Mais ces dispositifs sont méconnus de 39 % des intéressés et seuls 12 % y ont recours** », rapporte l'étude de Médéric citée plus haut.

« **64 % des salariés aidants souhaitent disposer d'une information sur les aides disponibles** », ajoute la fondation.

Ouest-France



Une journée nationale des aidants, pour quoi faire ?



C'est la journée nationale des aidants. La ministre de la santé et des solidarités veut réveiller les consciences.© Ouest-France

À l'occasion de la 8^e journée nationale des aidants, la ministre de la Santé et des Solidarités a appelé vendredi à « réveiller les consciences » sur le quotidien de ceux qui prennent soin de leurs proches, malades, âgés ou handicapés. Mais qui sont ces personnes ? Quel est leur statut ? Et quels sont leurs droits ?

Qui sont-ils ?

Les aidants sont des personnes, non professionnelles, le plus souvent bénévoles, qui viennent en aide à un proche dépendant ou handicapé.

Selon une enquête réalisée en 2008 par la Drees, ils seraient indifféremment des femmes (53 %) ou des hommes (47 %). Dans 44 % des cas, il s'agit du conjoint de la personne aidée, dans 13 % d'un des parents, dans 21 % d'un des enfants et dans 22 % de proches, d'amis ou de voisins.

Une étude publiée cette semaine par la fondation Médéric Alzheimer précise et actualise ce profil : l'âge moyen des aidants est de 53 ans, ils vivent en couple (74 %) et ont une activité professionnelle (68 %).

Combien sont-ils ?



www.blois.maville.com

Pays : France

Dynamisme : 0



[Visualiser l'article](#)

C'est la grande inconnue. En 2008, la Drees avait évalué leur nombre à 8,3 millions dont la moitié s'occupait de personnes âgées. Aujourd'hui, on parle de 11 millions d'aidants et près de 500 000 seraient des mineurs en charge de leur parent malade ou handicapé.

Quel est leur statut ?

Le statut le plus courant est logiquement celui d'aidant familial. Il désigne les personnes qui ont un lien de parenté jusqu'au quatrième degré avec le ou la bénéficiaire de l'aide et qui ne sont pas salariées pour cette aide.

On parle aussi parfois d'aidant naturel quand il s'agit d'une personne à qui incombe l'obligation juridique de soutien financier (« obligé alimentaire »), ou d'aidant informel, quand il s'agit de le distinguer des professionnels des soins et de l'accompagnement.



Écologie Humaine @ecohum

Aujourd'hui, journée nationale des aidants. MERCI aux millions de Français qui s'occupent de leurs proches



avec

! <http://sante.lefigaro.fr/article/les-aidants-familiaux-piece-indispensable-de-l-hospitalisation-a-domicile/> ...

11:26 - 6 oct. 2017



Les aidants familiaux, pièce indispensable de l'hospitalisation à domicile
Ils subissent en silence de fortes contraintes physiques et mentales. Des réflexions sont en cours afin de mettre en place des solutions pour les soulager.

sante.lefigaro.fr

1 réponse

22 22 Retweets

26

On parle enfin, plus généralement, de proche aidant. C'est le terme qui est retenu par la loi sur l'adaptation de la société au vieillissement (ASV), entrée en vigueur au 1er janvier 2016. Pour ceux-ci, dans certains cas une rémunération est possible, mais elle n'est pas la norme.

Comment aider les aidants ?

C'est l'un des objectifs de la loi ASV. Considérant que la vie d'aidant est particulièrement éprouvante, la loi institue le droit au répit. Il s'agit d'une aide financière permettant le placement temporaire d'une personne dépendante afin que l'aidant, souvent isolé, puisse prendre jusqu'à 15 jours de repos par an.

Elle renforce également l'allocation personnalisée d'autonomie qui permet de faire intervenir des professionnels et de soulager d'autant les aidants familiaux. Et ouvre d'autres droits aux aidants comme de la formation et une validation des acquis d'expérience.

www.blois.maville.com

Pays : France

Dynamisme : 0



Page 4/4

[Visualiser l'article](#)



Retraite Plus @Retraite_Plus

Malakoff Médéric et la Fondation Médéric Alzheimer publient une étude sur l'aide aux salariés aidants <http://www.silvereco.fr/malakoff-mederic-et-la-fondation-mederic-alzheimer-publient-une-etude-sur-laide-aux-salaries-aidants/3188562> ...

12:41 - 6 oct. 2017

1 réponse

1 Retweet

Il existe aussi des dispositifs légaux permettant aux aidants qui ont par ailleurs une vie professionnelle de prendre des congés spécifiques. « **Mais ces dispositifs sont méconnus de 39 % des intéressés et seuls 12 % y ont recours** », rapporte l'étude de Médéric citée plus haut.

« **64 % des salariés aidants souhaitent disposer d'une information sur les aides disponibles** », ajoute la fondation.

Ouest-France



Une journée nationale des aidants, pour quoi faire ?



C'est la journée nationale des aidants. La ministre de la santé et des solidarités veut réveiller les consciences.© Ouest-France

À l'occasion de la 8^e journée nationale des aidants, la ministre de la Santé et des Solidarités a appelé vendredi à « réveiller les consciences » sur le quotidien de ceux qui prennent soin de leurs proches, malades, âgés ou handicapés. Mais qui sont ces personnes ? Quel est leur statut ? Et quels sont leurs droits ?

Qui sont-ils ?

Les aidants sont des personnes, non professionnelles, le plus souvent bénévoles, qui viennent en aide à un proche dépendant ou handicapé.

Selon une enquête réalisée en 2008 par la Drees, ils seraient indifféremment des femmes (53 %) ou des hommes (47 %). Dans 44 % des cas, il s'agit du conjoint de la personne aidée, dans 13 % d'un des parents, dans 21 % d'un des enfants et dans 22 % de proches, d'amis ou de voisins.

Une étude publiée cette semaine par la fondation Médéric Alzheimer précise et actualise ce profil : l'âge moyen des aidants est de 53 ans, ils vivent en couple (74 %) et ont une activité professionnelle (68 %).

Combien sont-ils ?



www.draguignan.maville.com

Pays : France

Dynamisme : 0



[Visualiser l'article](#)

C'est la grande inconnue. En 2008, la Drees avait évalué leur nombre à 8,3 millions dont la moitié s'occupait de personnes âgées. Aujourd'hui, on parle de 11 millions d'aidants et près de 500 000 seraient des mineurs en charge de leur parent malade ou handicapé.

Quel est leur statut ?

Le statut le plus courant est logiquement celui d'aidant familial. Il désigne les personnes qui ont un lien de parenté jusqu'au quatrième degré avec le ou la bénéficiaire de l'aide et qui ne sont pas salariées pour cette aide.

On parle aussi parfois d'aidant naturel quand il s'agit d'une personne à qui incombe l'obligation juridique de soutien financier (« obligé alimentaire »), ou d'aidant informel, quand il s'agit de le distinguer des professionnels des soins et de l'accompagnement.



Écologie Humaine @ecohum

Aujourd'hui, journée nationale des aidants. MERCI aux millions de Français qui s'occupent de leurs proches



avec

! <http://sante.lefigaro.fr/article/les-aidants-familiaux-piece-indispensable-de-l-hospitalisation-a-domicile/> ...

11:26 - 6 oct. 2017



Les aidants familiaux, pièce indispensable de l'hospitalisation à domicile
Ils subissent en silence de fortes contraintes physiques et mentales. Des réflexions sont en cours afin de mettre en place des solutions pour les soulager.

sante.lefigaro.fr

1 réponse

22 22 Retweets

26

On parle enfin, plus généralement, de proche aidant. C'est le terme qui est retenu par la loi sur l'adaptation de la société au vieillissement (ASV), entrée en vigueur au 1er janvier 2016. Pour ceux-ci, dans certains cas une rémunération est possible, mais elle n'est pas la norme.

Comment aider les aidants ?

C'est l'un des objectifs de la loi ASV. Considérant que la vie d'aidant est particulièrement éprouvante, la loi institue le droit au répit. Il s'agit d'une aide financière permettant le placement temporaire d'une personne dépendante afin que l'aidant, souvent isolé, puisse prendre jusqu'à 15 jours de repos par an.

Elle renforce également l'allocation personnalisée d'autonomie qui permet de faire intervenir des professionnels et de soulager d'autant les aidants familiaux. Et ouvre d'autres droits aux aidants comme de la formation et une validation des acquis d'expérience.



www.draguignan.maville.com

Pays : France

Dynamisme : 0



[Visualiser l'article](#)



Retraite Plus @Retraite_Plus

Malakoff Médéric et la Fondation Médéric Alzheimer publient une étude sur l'aide aux salariés aidants <http://www.silvereco.fr/malakoff-mederic-et-la-fondation-mederic-alzheimer-publient-une-etude-sur-laide-aux-salaries-aidants/3188562> ...

12:41 - 6 oct. 2017

1 réponse

1 Retweet

Il existe aussi des dispositifs légaux permettant aux aidants qui ont par ailleurs une vie professionnelle de prendre des congés spécifiques. « **Mais ces dispositifs sont méconnus de 39 % des intéressés et seuls 12 % y ont recours** », rapporte l'étude de Médéric citée plus haut.

« **64 % des salariés aidants souhaitent disposer d'une information sur les aides disponibles** », ajoute la fondation.

Ouest-France

Une journée nationale des aidants, pour quoi faire ?



C'est la journée nationale des aidants. La ministre de la santé et des solidarités veut réveiller les consciences.© Ouest-France

À l'occasion de la 8e journée nationale des aidants, la ministre de la Santé et des Solidarités a appelé vendredi à « réveiller les consciences » sur le quotidien de ceux qui prennent soin de leurs proches, malades, âgés ou handicapés. Mais qui sont ces personnes ? Quel est leur statut ? Et quels sont leurs droits ?

Qui sont-ils ?

Les aidants sont des personnes, non professionnelles, le plus souvent bénévoles, qui viennent en aide à un proche dépendant ou handicapé.

Selon une enquête réalisée en 2008 par la Drees, ils seraient indifféremment des femmes (53 %) ou des hommes (47 %). Dans 44 % des cas, il s'agit du conjoint de la personne aidée, dans 13 % d'un des parents, dans 21 % d'un des enfants et dans 22 % de proches, d'amis ou de voisins.

Une étude publiée cette semaine par la fondation Médéric Alzheimer précise et actualise ce profil : l'âge moyen des aidants est de 53 ans, ils vivent en couple (74 %) et ont une activité professionnelle (68 %).

Combien sont-ils ?



www.douai.maville.com

Pays : France

Dynamisme : 0



[Visualiser l'article](#)

C'est la grande inconnue. En 2008, la Drees avait évalué leur nombre à 8,3 millions dont la moitié s'occupait de personnes âgées. Aujourd'hui, on parle de 11 millions d'aidants et près de 500 000 seraient des mineurs en charge de leur parent malade ou handicapé.

Quel est leur statut ?

Le statut le plus courant est logiquement celui d'aidant familial. Il désigne les personnes qui ont un lien de parenté jusqu'au quatrième degré avec le ou la bénéficiaire de l'aide et qui ne sont pas salariées pour cette aide.

On parle aussi parfois d'aidant naturel quand il s'agit d'une personne à qui incombe l'obligation juridique de soutien financier (« obligé alimentaire »), ou d'aidant informel, quand il s'agit de le distinguer des professionnels des soins et de l'accompagnement.



Écologie Humaine @ecohum

Aujourd'hui, journée nationale des aidants. MERCI aux millions de Français qui s'occupent de leurs proches



avec

! <http://sante.lefigaro.fr/article/les-aidants-familiaux-piece-indispensable-de-l-hospitalisation-a-domicile/> ...

11:26 - 6 oct. 2017



Les aidants familiaux, pièce indispensable de l'hospitalisation à domicile
Ils subissent en silence de fortes contraintes physiques et mentales. Des réflexions sont en cours afin de mettre en place des solutions pour les soulager.

sante.lefigaro.fr

1 réponse

22 22 Retweets

26

On parle enfin, plus généralement, de proche aidant. C'est le terme qui est retenu par la loi sur l'adaptation de la société au vieillissement (ASV), entrée en vigueur au 1er janvier 2016. Pour ceux-ci, dans certains cas une rémunération est possible, mais elle n'est pas la norme.

Comment aider les aidants ?

C'est l'un des objectifs de la loi ASV. Considérant que la vie d'aidant est particulièrement éprouvante, la loi institue le droit au répit. Il s'agit d'une aide financière permettant le placement temporaire d'une personne dépendante afin que l'aidant, souvent isolé, puisse prendre jusqu'à 15 jours de repos par an.

Elle renforce également l'allocation personnalisée d'autonomie qui permet de faire intervenir des professionnels et de soulager d'autant les aidants familiaux. Et ouvre d'autres droits aux aidants comme de la formation et une validation des acquis d'expérience.

www.douai.maville.com

Pays : France

Dynamisme : 0



Page 4/4

[Visualiser l'article](#)



Retraite Plus @Retraite_Plus

Malakoff Médéric et la Fondation Médéric Alzheimer publient une étude sur l'aide aux salariés aidants <http://www.silvereco.fr/malakoff-mederic-et-la-fondation-mederic-alzheimer-publient-une-etude-sur-laide-aux-salaries-aidants/3188562> ...

12:41 - 6 oct. 2017

1 réponse

1 Retweet

Il existe aussi des dispositifs légaux permettant aux aidants qui ont par ailleurs une vie professionnelle de prendre des congés spécifiques. « **Mais ces dispositifs sont méconnus de 39 % des intéressés et seuls 12 % y ont recours** », rapporte l'étude de Médéric citée plus haut.

« **64 % des salariés aidants souhaitent disposer d'une information sur les aides disponibles** », ajoute la fondation.

Ouest-France

www.frejus-saintraphael.maville.com

Pays : France

Dynamisme : 0



Page 1/4

[Visualiser l'article](#)

Une journée nationale des aidants, pour quoi faire ?



C'est la journée nationale des aidants. La ministre de la santé et des solidarités veut réveiller les consciences.© Ouest-France

À l'occasion de la 8^e journée nationale des aidants, la ministre de la Santé et des Solidarités a appelé vendredi à « réveiller les consciences » sur le quotidien de ceux qui prennent soin de leurs proches, malades, âgés ou handicapés. Mais qui sont ces personnes ? Quel est leur statut ? Et quels sont leurs droits ?

Qui sont-ils ?

Les aidants sont des personnes, non professionnelles, le plus souvent bénévoles, qui viennent en aide à un proche dépendant ou handicapé.

Selon une enquête réalisée en 2008 par la Drees, ils seraient indifféremment des femmes (53 %) ou des hommes (47 %). Dans 44 % des cas, il s'agit du conjoint de la personne aidée, dans 13 % d'un des parents, dans 21 % d'un des enfants et dans 22 % de proches, d'amis ou de voisins.

Une étude publiée cette semaine par la fondation Médéric Alzheimer précise et actualise ce profil : l'âge moyen des aidants est de 53 ans, ils vivent en couple (74 %) et ont une activité professionnelle (68 %).

Combien sont-ils ?



www.frejus-saintraphael.maville.com

Pays : France

Dynamisme : 0



[Visualiser l'article](#)

C'est la grande inconnue. En 2008, la Drees avait évalué leur nombre à 8,3 millions dont la moitié s'occupait de personnes âgées. Aujourd'hui, on parle de 11 millions d'aidants et près de 500 000 seraient des mineurs en charge de leur parent malade ou handicapé.

Quel est leur statut ?

Le statut le plus courant est logiquement celui d'aidant familial. Il désigne les personnes qui ont un lien de parenté jusqu'au quatrième degré avec le ou la bénéficiaire de l'aide et qui ne sont pas salariées pour cette aide.

On parle aussi parfois d'aidant naturel quand il s'agit d'une personne à qui incombe l'obligation juridique de soutien financier (« obligé alimentaire »), ou d'aidant informel, quand il s'agit de le distinguer des professionnels des soins et de l'accompagnement.



Écologie Humaine @ecohum

Aujourd'hui, journée nationale des aidants. MERCI aux millions de Français qui s'occupent de leurs proches



avec

! <http://sante.lefigaro.fr/article/les-aidants-familiaux-piece-indispensable-de-l-hospitalisation-a-domicile/> ...

11:26 - 6 oct. 2017



Les aidants familiaux, pièce indispensable de l'hospitalisation à domicile
Ils subissent en silence de fortes contraintes physiques et mentales. Des réflexions sont en cours afin de mettre en place des solutions pour les soulager.

sante.lefigaro.fr

1 réponse

22 22 Retweets

26

On parle enfin, plus généralement, de proche aidant. C'est le terme qui est retenu par la loi sur l'adaptation de la société au vieillissement (ASV), entrée en vigueur au 1er janvier 2016. Pour ceux-ci, dans certains cas une rémunération est possible, mais elle n'est pas la norme.

Comment aider les aidants ?

C'est l'un des objectifs de la loi ASV. Considérant que la vie d'aidant est particulièrement éprouvante, la loi institue le droit au répit. Il s'agit d'une aide financière permettant le placement temporaire d'une personne dépendante afin que l'aidant, souvent isolé, puisse prendre jusqu'à 15 jours de repos par an.

Elle renforce également l'allocation personnalisée d'autonomie qui permet de faire intervenir des professionnels et de soulager d'autant les aidants familiaux. Et ouvre d'autres droits aux aidants comme de la formation et une validation des acquis d'expérience.

www.frejus-saintraphael.maville.com

Pays : France

Dynamisme : 0



Page 4/4

[Visualiser l'article](#)



Retraite Plus @Retraite_Plus

Malakoff Médéric et la Fondation Médéric Alzheimer publient une étude sur l'aide aux salariés aidants <http://www.silvereco.fr/malakoff-mederic-et-la-fondation-mederic-alzheimer-publient-une-etude-sur-laide-aux-salaries-aidants/3188562> ...

12:41 - 6 oct. 2017

1 réponse

1 Retweet

Il existe aussi des dispositifs légaux permettant aux aidants qui ont par ailleurs une vie professionnelle de prendre des congés spécifiques. « **Mais ces dispositifs sont méconnus de 39 % des intéressés et seuls 12 % y ont recours** », rapporte l'étude de Médéric citée plus haut.

« **64 % des salariés aidants souhaitent disposer d'une information sur les aides disponibles** », ajoute la fondation.

Ouest-France



Une journée nationale des aidants, pour quoi faire ?



C'est la journée nationale des aidants. La ministre de la santé et des solidarités veut réveiller les consciences.© Ouest-France

À l'occasion de la 8^e journée nationale des aidants, la ministre de la Santé et des Solidarités a appelé vendredi à « réveiller les consciences » sur le quotidien de ceux qui prennent soin de leurs proches, malades, âgés ou handicapés. Mais qui sont ces personnes ? Quel est leur statut ? Et quels sont leurs droits ?

Qui sont-ils ?

Les aidants sont des personnes, non professionnelles, le plus souvent bénévoles, qui viennent en aide à un proche dépendant ou handicapé.

Selon une enquête réalisée en 2008 par la Drees, ils seraient indifféremment des femmes (53 %) ou des hommes (47 %). Dans 44 % des cas, il s'agit du conjoint de la personne aidée, dans 13 % d'un des parents, dans 21 % d'un des enfants et dans 22 % de proches, d'amis ou de voisins.

Une étude publiée cette semaine par la fondation Médéric Alzheimer précise et actualise ce profil : l'âge moyen des aidants est de 53 ans, ils vivent en couple (74 %) et ont une activité professionnelle (68 %).

Combien sont-ils ?



www.cagnes.maville.com

Pays : France

Dynamisme : 0



[Visualiser l'article](#)

C'est la grande inconnue. En 2008, la Drees avait évalué leur nombre à 8,3 millions dont la moitié s'occupait de personnes âgées. Aujourd'hui, on parle de 11 millions d'aidants et près de 500 000 seraient des mineurs en charge de leur parent malade ou handicapé.

Quel est leur statut ?

Le statut le plus courant est logiquement celui d'aidant familial. Il désigne les personnes qui ont un lien de parenté jusqu'au quatrième degré avec le ou la bénéficiaire de l'aide et qui ne sont pas salariées pour cette aide.

On parle aussi parfois d'aidant naturel quand il s'agit d'une personne à qui incombe l'obligation juridique de soutien financier (« obligé alimentaire »), ou d'aidant informel, quand il s'agit de le distinguer des professionnels des soins et de l'accompagnement.



Écologie Humaine @ecohum

Aujourd'hui, journée nationale des aidants. MERCI aux millions de Français qui s'occupent de leurs proches



avec

! <http://sante.lefigaro.fr/article/les-aidants-familiaux-piece-indispensable-de-l-hospitalisation-a-domicile/> ...

11:26 - 6 oct. 2017



www.cagnes.maville.com

Pays : France

Dynamisme : 0



[Visualiser l'article](#)



Les aidants familiaux, pièce indispensable de l'hospitalisation à domicile
Ils subissent en silence de fortes contraintes physiques et mentales. Des réflexions sont en cours afin de mettre en place des solutions pour les soulager.

sante.lefigaro.fr

1 réponse

22 22 Retweets

26

On parle enfin, plus généralement, de proche aidant. C'est le terme qui est retenu par la loi sur l'adaptation de la société au vieillissement (ASV), entrée en vigueur au 1er janvier 2016. Pour ceux-ci, dans certains cas une rémunération est possible, mais elle n'est pas la norme.

Comment aider les aidants ?

C'est l'un des objectifs de la loi ASV. Considérant que la vie d'aidant est particulièrement éprouvante, la loi institue le droit au répit. Il s'agit d'une aide financière permettant le placement temporaire d'une personne dépendante afin que l'aidant, souvent isolé, puisse prendre jusqu'à 15 jours de repos par an.

Elle renforce également l'allocation personnalisée d'autonomie qui permet de faire intervenir des professionnels et de soulager d'autant les aidants familiaux. Et ouvre d'autres droits aux aidants comme de la formation et une validation des acquis d'expérience.



www.cagnes.maville.com

Pays : France

Dynamisme : 0



[Visualiser l'article](#)



Retraite Plus @Retraite_Plus

Malakoff Médéric et la Fondation Médéric Alzheimer publient une étude sur l'aide aux salariés aidants <http://www.silvereco.fr/malakoff-mederic-et-la-fondation-mederic-alzheimer-publient-une-etude-sur-laide-aux-salaries-aidants/3188562> ...

12:41 - 6 oct. 2017

1 réponse

1 Retweet

Il existe aussi des dispositifs légaux permettant aux aidants qui ont par ailleurs une vie professionnelle de prendre des congés spécifiques. « **Mais ces dispositifs sont méconnus de 39 % des intéressés et seuls 12 % y ont recours** », rapporte l'étude de Médéric citée plus haut.

« **64 % des salariés aidants souhaitent disposer d'une information sur les aides disponibles** », ajoute la fondation.

Ouest-France

www.lemans.maville.com

Pays : France

Dynamisme : 0



Page 1/4

[Visualiser l'article](#)

Une journée nationale des aidants, pour quoi faire ?



C'est la journée nationale des aidants. La ministre de la santé et des solidarités veut réveiller les consciences.© Ouest-France

À l'occasion de la 8^e journée nationale des aidants, la ministre de la Santé et des Solidarités a appelé vendredi à « réveiller les consciences » sur le quotidien de ceux qui prennent soin de leurs proches, malades, âgés ou handicapés. Mais qui sont ces personnes ? Quel est leur statut ? Et quels sont leurs droits ?

Qui sont-ils ?

Les aidants sont des personnes, non professionnelles, le plus souvent bénévoles, qui viennent en aide à un proche dépendant ou handicapé.

Selon une enquête réalisée en 2008 par la Drees, ils seraient indifféremment des femmes (53 %) ou des hommes (47 %). Dans 44 % des cas, il s'agit du conjoint de la personne aidée, dans 13 % d'un des parents, dans 21 % d'un des enfants et dans 22 % de proches, d'amis ou de voisins.

Une étude publiée cette semaine par la fondation Médéric Alzheimer précise et actualise ce profil : l'âge moyen des aidants est de 53 ans, ils vivent en couple (74 %) et ont une activité professionnelle (68 %).

Combien sont-ils ?



www.lemans.maville.com

Pays : France

Dynamisme : 0



[Visualiser l'article](#)

C'est la grande inconnue. En 2008, la Drees avait évalué leur nombre à 8,3 millions dont la moitié s'occupait de personnes âgées. Aujourd'hui, on parle de 11 millions d'aidants et près de 500 000 seraient des mineurs en charge de leur parent malade ou handicapé.

Quel est leur statut ?

Le statut le plus courant est logiquement celui d'aidant familial. Il désigne les personnes qui ont un lien de parenté jusqu'au quatrième degré avec le ou la bénéficiaire de l'aide et qui ne sont pas salariées pour cette aide.

On parle aussi parfois d'aidant naturel quand il s'agit d'une personne à qui incombe l'obligation juridique de soutien financier (« obligé alimentaire »), ou d'aidant informel, quand il s'agit de le distinguer des professionnels des soins et de l'accompagnement.



Écologie Humaine @ecohum

Aujourd'hui, journée nationale des aidants. MERCI aux millions de Français qui s'occupent de leurs proches



avec

! <http://sante.lefigaro.fr/article/les-aidants-familiaux-piece-indispensable-de-l-hospitalisation-a-domicile/> ...

11:26 - 6 oct. 2017



Les aidants familiaux, pièce indispensable de l'hospitalisation à domicile
Ils subissent en silence de fortes contraintes physiques et mentales. Des réflexions sont en cours afin de mettre en place des solutions pour les soulager.

sante.lefigaro.fr

1 réponse

22 22 Retweets

26

On parle enfin, plus généralement, de proche aidant. C'est le terme qui est retenu par la loi sur l'adaptation de la société au vieillissement (ASV), entrée en vigueur au 1er janvier 2016. Pour ceux-ci, dans certains cas une rémunération est possible, mais elle n'est pas la norme.

Comment aider les aidants ?

C'est l'un des objectifs de la loi ASV. Considérant que la vie d'aidant est particulièrement éprouvante, la loi institue le droit au répit. Il s'agit d'une aide financière permettant le placement temporaire d'une personne dépendante afin que l'aidant, souvent isolé, puisse prendre jusqu'à 15 jours de repos par an.

Elle renforce également l'allocation personnalisée d'autonomie qui permet de faire intervenir des professionnels et de soulager d'autant les aidants familiaux. Et ouvre d'autres droits aux aidants comme de la formation et une validation des acquis d'expérience.



www.lemans.maville.com

Pays : France

Dynamisme : 0



[Visualiser l'article](#)



Retraite Plus @Retraite_Plus

Malakoff Médéric et la Fondation Médéric Alzheimer publient une étude sur l'aide aux salariés aidants <http://www.silvereco.fr/malakoff-mederic-et-la-fondation-mederic-alzheimer-publient-une-etude-sur-laide-aux-salaries-aidants/3188562> ...

12:41 - 6 oct. 2017

1 réponse

1 Retweet

Il existe aussi des dispositifs légaux permettant aux aidants qui ont par ailleurs une vie professionnelle de prendre des congés spécifiques. « **Mais ces dispositifs sont méconnus de 39 % des intéressés et seuls 12 % y ont recours** », rapporte l'étude de Médéric citée plus haut.

« **64 % des salariés aidants souhaitent disposer d'une information sur les aides disponibles** », ajoute la fondation.

Ouest-France



Une journée nationale des aidants, pour quoi faire ?



C'est la journée nationale des aidants. La ministre de la santé et des solidarités veut réveiller les consciences.© Ouest-France

À l'occasion de la 8^e journée nationale des aidants, la ministre de la Santé et des Solidarités a appelé vendredi à « réveiller les consciences » sur le quotidien de ceux qui prennent soin de leurs proches, malades, âgés ou handicapés. Mais qui sont ces personnes ? Quel est leur statut ? Et quels sont leurs droits ?

Qui sont-ils ?

Les aidants sont des personnes, non professionnelles, le plus souvent bénévoles, qui viennent en aide à un proche dépendant ou handicapé.

Selon une enquête réalisée en 2008 par la Drees, ils seraient indifféremment des femmes (53 %) ou des hommes (47 %). Dans 44 % des cas, il s'agit du conjoint de la personne aidée, dans 13 % d'un des parents, dans 21 % d'un des enfants et dans 22 % de proches, d'amis ou de voisins.

Une étude publiée cette semaine par la fondation Médéric Alzheimer précise et actualise ce profil : l'âge moyen des aidants est de 53 ans, ils vivent en couple (74 %) et ont une activité professionnelle (68 %).

Combien sont-ils ?



www.roubaix.maville.com

Pays : France

Dynamisme : 0



[Visualiser l'article](#)

C'est la grande inconnue. En 2008, la Drees avait évalué leur nombre à 8,3 millions dont la moitié s'occupait de personnes âgées. Aujourd'hui, on parle de 11 millions d'aidants et près de 500 000 seraient des mineurs en charge de leur parent malade ou handicapé.

Quel est leur statut ?

Le statut le plus courant est logiquement celui d'aidant familial. Il désigne les personnes qui ont un lien de parenté jusqu'au quatrième degré avec le ou la bénéficiaire de l'aide et qui ne sont pas salariées pour cette aide.

On parle aussi parfois d'aidant naturel quand il s'agit d'une personne à qui incombe l'obligation juridique de soutien financier (« obligé alimentaire »), ou d'aidant informel, quand il s'agit de le distinguer des professionnels des soins et de l'accompagnement.



Écologie Humaine @ecohum

Aujourd'hui, journée nationale des aidants. MERCI aux millions de Français qui s'occupent de leurs proches



avec

! <http://sante.lefigaro.fr/article/les-aidants-familiaux-piece-indispensable-de-l-hospitalisation-a-domicile/> ...

11:26 - 6 oct. 2017



Les aidants familiaux, pièce indispensable de l'hospitalisation à domicile
Ils subissent en silence de fortes contraintes physiques et mentales. Des réflexions sont en cours afin de mettre en place des solutions pour les soulager.

sante.lefigaro.fr

1 réponse

22 22 Retweets

26

On parle enfin, plus généralement, de proche aidant. C'est le terme qui est retenu par la loi sur l'adaptation de la société au vieillissement (ASV), entrée en vigueur au 1er janvier 2016. Pour ceux-ci, dans certains cas une rémunération est possible, mais elle n'est pas la norme.

Comment aider les aidants ?

C'est l'un des objectifs de la loi ASV. Considérant que la vie d'aidant est particulièrement éprouvante, la loi institue le droit au répit. Il s'agit d'une aide financière permettant le placement temporaire d'une personne dépendante afin que l'aidant, souvent isolé, puisse prendre jusqu'à 15 jours de repos par an.

Elle renforce également l'allocation personnalisée d'autonomie qui permet de faire intervenir des professionnels et de soulager d'autant les aidants familiaux. Et ouvre d'autres droits aux aidants comme de la formation et une validation des acquis d'expérience.

www.roubaix.maville.com

Pays : France

Dynamisme : 0



Page 4/4

[Visualiser l'article](#)



Retraite Plus @Retraite_Plus

Malakoff Médéric et la Fondation Médéric Alzheimer publient une étude sur l'aide aux salariés aidants <http://www.silvereco.fr/malakoff-mederic-et-la-fondation-mederic-alzheimer-publient-une-etude-sur-laide-aux-salaries-aidants/3188562> ...

12:41 - 6 oct. 2017

1 réponse

1 Retweet

Il existe aussi des dispositifs légaux permettant aux aidants qui ont par ailleurs une vie professionnelle de prendre des congés spécifiques. « **Mais ces dispositifs sont méconnus de 39 % des intéressés et seuls 12 % y ont recours** », rapporte l'étude de Médéric citée plus haut.

« **64 % des salariés aidants souhaitent disposer d'une information sur les aides disponibles** », ajoute la fondation.

Ouest-France



Une journée nationale des aidants, pour quoi faire ?



C'est la journée nationale des aidants. La ministre de la santé et des solidarités veut réveiller les consciences.© Ouest-France

À l'occasion de la 8^e journée nationale des aidants, la ministre de la Santé et des Solidarités a appelé vendredi à « réveiller les consciences » sur le quotidien de ceux qui prennent soin de leurs proches, malades, âgés ou handicapés. Mais qui sont ces personnes ? Quel est leur statut ? Et quels sont leurs droits ?

Qui sont-ils ?

Les aidants sont des personnes, non professionnelles, le plus souvent bénévoles, qui viennent en aide à un proche dépendant ou handicapé.

Selon une enquête réalisée en 2008 par la Drees, ils seraient indifféremment des femmes (53 %) ou des hommes (47 %). Dans 44 % des cas, il s'agit du conjoint de la personne aidée, dans 13 % d'un des parents, dans 21 % d'un des enfants et dans 22 % de proches, d'amis ou de voisins.

Une étude publiée cette semaine par la fondation Médéric Alzheimer précise et actualise ce profil : l'âge moyen des aidants est de 53 ans, ils vivent en couple (74 %) et ont une activité professionnelle (68 %).

Combien sont-ils ?



www.niort.maville.com

Pays : France

Dynamisme : 0



Page 2/4

[Visualiser l'article](#)

C'est la grande inconnue. En 2008, la Drees avait évalué leur nombre à 8,3 millions dont la moitié s'occupait de personnes âgées. Aujourd'hui, on parle de 11 millions d'aidants et près de 500 000 seraient des mineurs en charge de leur parent malade ou handicapé.

Quel est leur statut ?

Le statut le plus courant est logiquement celui d'aidant familial. Il désigne les personnes qui ont un lien de parenté jusqu'au quatrième degré avec le ou la bénéficiaire de l'aide et qui ne sont pas salariées pour cette aide.

On parle aussi parfois d'aidant naturel quand il s'agit d'une personne à qui incombe l'obligation juridique de soutien financier (« obligé alimentaire »), ou d'aidant informel, quand il s'agit de le distinguer des professionnels des soins et de l'accompagnement.



Écologie Humaine @ecohum

Aujourd'hui, journée nationale des aidants. MERCI aux millions de Français qui s'occupent de leurs proches



avec

! <http://sante.lefigaro.fr/article/les-aidants-familiaux-piece-indispensable-de-l-hospitalisation-a-domicile/> ...

11:26 - 6 oct. 2017



www.niort.maville.com

Pays : France

Dynamisme : 0



[Visualiser l'article](#)



Les aidants familiaux, pièce indispensable de l'hospitalisation à domicile
Ils subissent en silence de fortes contraintes physiques et mentales. Des réflexions sont en cours afin de mettre en place des solutions pour les soulager.

sante.lefigaro.fr

1 réponse

22 22 Retweets

26

On parle enfin, plus généralement, de proche aidant. C'est le terme qui est retenu par la loi sur l'adaptation de la société au vieillissement (ASV), entrée en vigueur au 1er janvier 2016. Pour ceux-ci, dans certains cas une rémunération est possible, mais elle n'est pas la norme.

Comment aider les aidants ?

C'est l'un des objectifs de la loi ASV. Considérant que la vie d'aidant est particulièrement éprouvante, la loi institue le droit au répit. Il s'agit d'une aide financière permettant le placement temporaire d'une personne dépendante afin que l'aidant, souvent isolé, puisse prendre jusqu'à 15 jours de repos par an.

Elle renforce également l'allocation personnalisée d'autonomie qui permet de faire intervenir des professionnels et de soulager d'autant les aidants familiaux. Et ouvre d'autres droits aux aidants comme de la formation et une validation des acquis d'expérience.



www.niort.maville.com

Pays : France

Dynamisme : 0



[Visualiser l'article](#)



Retraite Plus @Retraite_Plus

Malakoff Médéric et la Fondation Médéric Alzheimer publient une étude sur l'aide aux salariés aidants <http://www.silvereco.fr/malakoff-mederic-et-la-fondation-mederic-alzheimer-publient-une-etude-sur-laide-aux-salaries-aidants/3188562> ...

12:41 - 6 oct. 2017

1 réponse

1 Retweet

Il existe aussi des dispositifs légaux permettant aux aidants qui ont par ailleurs une vie professionnelle de prendre des congés spécifiques. « **Mais ces dispositifs sont méconnus de 39 % des intéressés et seuls 12 % y ont recours** », rapporte l'étude de Médéric citée plus haut.

« **64 % des salariés aidants souhaitent disposer d'une information sur les aides disponibles** », ajoute la fondation.

Ouest-France

Une journée nationale des aidants, pour quoi faire ?



C'est la journée nationale des aidants. La ministre de la santé et des solidarités veut réveiller les consciences.© Ouest-France

À l'occasion de la 8e journée nationale des aidants, la ministre de la Santé et des Solidarités a appelé vendredi à « réveiller les consciences » sur le quotidien de ceux qui prennent soin de leurs proches, malades, âgés ou handicapés. Mais qui sont ces personnes ? Quel est leur statut ? Et quels sont leurs droits ?

Qui sont-ils ?

Les aidants sont des personnes, non professionnelles, le plus souvent bénévoles, qui viennent en aide à un proche dépendant ou handicapé.

Selon une enquête réalisée en 2008 par la Drees, ils seraient indifféremment des femmes (53 %) ou des hommes (47 %). Dans 44 % des cas, il s'agit du conjoint de la personne aidée, dans 13 % d'un des parents, dans 21 % d'un des enfants et dans 22 % de proches, d'amis ou de voisins.

Une étude publiée cette semaine par la fondation Médéric Alzheimer précise et actualise ce profil : l'âge moyen des aidants est de 53 ans, ils vivent en couple (74 %) et ont une activité professionnelle (68 %).

Combien sont-ils ?



www.brignoles.maville.com

Pays : France

Dynamisme : 0



[Visualiser l'article](#)

C'est la grande inconnue. En 2008, la Drees avait évalué leur nombre à 8,3 millions dont la moitié s'occupait de personnes âgées. Aujourd'hui, on parle de 11 millions d'aidants et près de 500 000 seraient des mineurs en charge de leur parent malade ou handicapé.

Quel est leur statut ?

Le statut le plus courant est logiquement celui d'aidant familial. Il désigne les personnes qui ont un lien de parenté jusqu'au quatrième degré avec le ou la bénéficiaire de l'aide et qui ne sont pas salariées pour cette aide.

On parle aussi parfois d'aidant naturel quand il s'agit d'une personne à qui incombe l'obligation juridique de soutien financier (« obligé alimentaire »), ou d'aidant informel, quand il s'agit de le distinguer des professionnels des soins et de l'accompagnement.



Écologie Humaine @ecohum

Aujourd'hui, journée nationale des aidants. MERCI aux millions de Français qui s'occupent de leurs proches



avec

! <http://sante.lefigaro.fr/article/les-aidants-familiaux-piece-indispensable-de-l-hospitalisation-a-domicile/> ...

11:26 - 6 oct. 2017



Les aidants familiaux, pièce indispensable de l'hospitalisation à domicile
Ils subissent en silence de fortes contraintes physiques et mentales. Des réflexions sont en cours afin de mettre en place des solutions pour les soulager.

sante.lefigaro.fr

1 réponse

22 22 Retweets

26

On parle enfin, plus généralement, de proche aidant. C'est le terme qui est retenu par la loi sur l'adaptation de la société au vieillissement (ASV), entrée en vigueur au 1er janvier 2016. Pour ceux-ci, dans certains cas une rémunération est possible, mais elle n'est pas la norme.

Comment aider les aidants ?

C'est l'un des objectifs de la loi ASV. Considérant que la vie d'aidant est particulièrement éprouvante, la loi institue le droit au répit. Il s'agit d'une aide financière permettant le placement temporaire d'une personne dépendante afin que l'aidant, souvent isolé, puisse prendre jusqu'à 15 jours de repos par an.

Elle renforce également l'allocation personnalisée d'autonomie qui permet de faire intervenir des professionnels et de soulager d'autant les aidants familiaux. Et ouvre d'autres droits aux aidants comme de la formation et une validation des acquis d'expérience.

www.brignoles.maville.com

Pays : France

Dynamisme : 0



Page 4/4

[Visualiser l'article](#)



Retraite Plus @Retraite_Plus

Malakoff Médéric et la Fondation Médéric Alzheimer publient une étude sur l'aide aux salariés aidants <http://www.silvereco.fr/malakoff-mederic-et-la-fondation-mederic-alzheimer-publient-une-etude-sur-laide-aux-salaries-aidants/3188562> ...

12:41 - 6 oct. 2017

1 réponse

1 Retweet

Il existe aussi des dispositifs légaux permettant aux aidants qui ont par ailleurs une vie professionnelle de prendre des congés spécifiques. « **Mais ces dispositifs sont méconnus de 39 % des intéressés et seuls 12 % y ont recours** », rapporte l'étude de Médéric citée plus haut.

« **64 % des salariés aidants souhaitent disposer d'une information sur les aides disponibles** », ajoute la fondation.

Ouest-France



Une journée nationale des aidants, pour quoi faire ?



C'est la journée nationale des aidants. La ministre de la santé et des solidarités veut réveiller les consciences.© Ouest-France

À l'occasion de la 8^e journée nationale des aidants, la ministre de la Santé et des Solidarités a appelé vendredi à « réveiller les consciences » sur le quotidien de ceux qui prennent soin de leurs proches, malades, âgés ou handicapés. Mais qui sont ces personnes ? Quel est leur statut ? Et quels sont leurs droits ?

Qui sont-ils ?

Les aidants sont des personnes, non professionnelles, le plus souvent bénévoles, qui viennent en aide à un proche dépendant ou handicapé.

Selon une enquête réalisée en 2008 par la Drees, ils seraient indifféremment des femmes (53 %) ou des hommes (47 %). Dans 44 % des cas, il s'agit du conjoint de la personne aidée, dans 13 % d'un des parents, dans 21 % d'un des enfants et dans 22 % de proches, d'amis ou de voisins.

Une étude publiée cette semaine par la fondation Médéric Alzheimer précise et actualise ce profil : l'âge moyen des aidants est de 53 ans, ils vivent en couple (74 %) et ont une activité professionnelle (68 %).

Combien sont-ils ?



www.grasse.maville.com

Pays : France

Dynamisme : 0



[Visualiser l'article](#)

C'est la grande inconnue. En 2008, la Drees avait évalué leur nombre à 8,3 millions dont la moitié s'occupait de personnes âgées. Aujourd'hui, on parle de 11 millions d'aidants et près de 500 000 seraient des mineurs en charge de leur parent malade ou handicapé.

Quel est leur statut ?

Le statut le plus courant est logiquement celui d'aidant familial. Il désigne les personnes qui ont un lien de parenté jusqu'au quatrième degré avec le ou la bénéficiaire de l'aide et qui ne sont pas salariées pour cette aide.

On parle aussi parfois d'aidant naturel quand il s'agit d'une personne à qui incombe l'obligation juridique de soutien financier (« obligé alimentaire »), ou d'aidant informel, quand il s'agit de le distinguer des professionnels des soins et de l'accompagnement.



Écologie Humaine @ecohum

Aujourd'hui, journée nationale des aidants. MERCI aux millions de Français qui s'occupent de leurs proches



avec

! <http://sante.lefigaro.fr/article/les-aidants-familiaux-piece-indispensable-de-l-hospitalisation-a-domicile/> ...

11:26 - 6 oct. 2017



www.grasse.maville.com

Pays : France

Dynamisme : 0



[Visualiser l'article](#)



Les aidants familiaux, pièce indispensable de l'hospitalisation à domicile
Ils subissent en silence de fortes contraintes physiques et mentales. Des réflexions sont en cours afin de mettre en place des solutions pour les soulager.

sante.lefigaro.fr

1 réponse

22 22 Retweets

26

On parle enfin, plus généralement, de proche aidant. C'est le terme qui est retenu par la loi sur l'adaptation de la société au vieillissement (ASV), entrée en vigueur au 1er janvier 2016. Pour ceux-ci, dans certains cas une rémunération est possible, mais elle n'est pas la norme.

Comment aider les aidants ?

C'est l'un des objectifs de la loi ASV. Considérant que la vie d'aidant est particulièrement éprouvante, la loi institue le droit au répit. Il s'agit d'une aide financière permettant le placement temporaire d'une personne dépendante afin que l'aidant, souvent isolé, puisse prendre jusqu'à 15 jours de repos par an.

Elle renforce également l'allocation personnalisée d'autonomie qui permet de faire intervenir des professionnels et de soulager d'autant les aidants familiaux. Et ouvre d'autres droits aux aidants comme de la formation et une validation des acquis d'expérience.

www.grasse.maville.com

Pays : France

Dynamisme : 0



Page 4/4

[Visualiser l'article](#)



Retraite Plus @Retraite_Plus

Malakoff Médéric et la Fondation Médéric Alzheimer publient une étude sur l'aide aux salariés aidants <http://www.silvereco.fr/malakoff-mederic-et-la-fondation-mederic-alzheimer-publient-une-etude-sur-laide-aux-salaries-aidants/3188562> ...

12:41 - 6 oct. 2017

1 réponse

1 Retweet

Il existe aussi des dispositifs légaux permettant aux aidants qui ont par ailleurs une vie professionnelle de prendre des congés spécifiques. « **Mais ces dispositifs sont méconnus de 39 % des intéressés et seuls 12 % y ont recours** », rapporte l'étude de Médéric citée plus haut.

« **64 % des salariés aidants souhaitent disposer d'une information sur les aides disponibles** », ajoute la fondation.

Ouest-France



Une journée nationale des aidants, pour quoi faire ?



C'est la journée nationale des aidants. La ministre de la santé et des solidarités veut réveiller les consciences.© Ouest-France

À l'occasion de la 8^e journée nationale des aidants, la ministre de la Santé et des Solidarités a appelé vendredi à « réveiller les consciences » sur le quotidien de ceux qui prennent soin de leurs proches, malades, âgés ou handicapés. Mais qui sont ces personnes ? Quel est leur statut ? Et quels sont leurs droits ?

Qui sont-ils ?

Les aidants sont des personnes, non professionnelles, le plus souvent bénévoles, qui viennent en aide à un proche dépendant ou handicapé.

Selon une enquête réalisée en 2008 par la Drees, ils seraient indifféremment des femmes (53 %) ou des hommes (47 %). Dans 44 % des cas, il s'agit du conjoint de la personne aidée, dans 13 % d'un des parents, dans 21 % d'un des enfants et dans 22 % de proches, d'amis ou de voisins.

Une étude publiée cette semaine par la fondation Médéric Alzheimer précise et actualise ce profil : l'âge moyen des aidants est de 53 ans, ils vivent en couple (74 %) et ont une activité professionnelle (68 %).

Combien sont-ils ?



www.laseyne.maville.com

Pays : France

Dynamisme : 0



[Visualiser l'article](#)

C'est la grande inconnue. En 2008, la Drees avait évalué leur nombre à 8,3 millions dont la moitié s'occupait de personnes âgées. Aujourd'hui, on parle de 11 millions d'aidants et près de 500 000 seraient des mineurs en charge de leur parent malade ou handicapé.

Quel est leur statut ?

Le statut le plus courant est logiquement celui d'aidant familial. Il désigne les personnes qui ont un lien de parenté jusqu'au quatrième degré avec le ou la bénéficiaire de l'aide et qui ne sont pas salariées pour cette aide.

On parle aussi parfois d'aidant naturel quand il s'agit d'une personne à qui incombe l'obligation juridique de soutien financier (« obligé alimentaire »), ou d'aidant informel, quand il s'agit de le distinguer des professionnels des soins et de l'accompagnement.



Écologie Humaine @ecohum

Aujourd'hui, journée nationale des aidants. MERCI aux millions de Français qui s'occupent de leurs proches



avec

! <http://sante.lefigaro.fr/article/les-aidants-familiaux-piece-indispensable-de-l-hospitalisation-a-domicile/> ...

11:26 - 6 oct. 2017



Les aidants familiaux, pièce indispensable de l'hospitalisation à domicile
Ils subissent en silence de fortes contraintes physiques et mentales. Des réflexions sont en cours afin de mettre en place des solutions pour les soulager.

sante.lefigaro.fr

1 réponse

22 22 Retweets

26

On parle enfin, plus généralement, de proche aidant. C'est le terme qui est retenu par la loi sur l'adaptation de la société au vieillissement (ASV), entrée en vigueur au 1er janvier 2016. Pour ceux-ci, dans certains cas une rémunération est possible, mais elle n'est pas la norme.

Comment aider les aidants ?

C'est l'un des objectifs de la loi ASV. Considérant que la vie d'aidant est particulièrement éprouvante, la loi institue le droit au répit. Il s'agit d'une aide financière permettant le placement temporaire d'une personne dépendante afin que l'aidant, souvent isolé, puisse prendre jusqu'à 15 jours de repos par an.

Elle renforce également l'allocation personnalisée d'autonomie qui permet de faire intervenir des professionnels et de soulager d'autant les aidants familiaux. Et ouvre d'autres droits aux aidants comme de la formation et une validation des acquis d'expérience.

www.laseyne.maville.com

Pays : France

Dynamisme : 0



Page 4/4

[Visualiser l'article](#)



Retraite Plus @Retraite_Plus

Malakoff Médéric et la Fondation Médéric Alzheimer publient une étude sur l'aide aux salariés aidants <http://www.silvereco.fr/malakoff-mederic-et-la-fondation-mederic-alzheimer-publient-une-etude-sur-laide-aux-salaries-aidants/3188562> ...

12:41 - 6 oct. 2017

1 réponse

1 Retweet

Il existe aussi des dispositifs légaux permettant aux aidants qui ont par ailleurs une vie professionnelle de prendre des congés spécifiques. « **Mais ces dispositifs sont méconnus de 39 % des intéressés et seuls 12 % y ont recours** », rapporte l'étude de Médéric citée plus haut.

« **64 % des salariés aidants souhaitent disposer d'une information sur les aides disponibles** », ajoute la fondation.

Ouest-France



Une journée nationale des aidants, pour quoi faire ?



C'est la journée nationale des aidants. La ministre de la santé et des solidarités veut réveiller les consciences.© Ouest-France

À l'occasion de la 8^e journée nationale des aidants, la ministre de la Santé et des Solidarités a appelé vendredi à « réveiller les consciences » sur le quotidien de ceux qui prennent soin de leurs proches, malades, âgés ou handicapés. Mais qui sont ces personnes ? Quel est leur statut ? Et quels sont leurs droits ?

Qui sont-ils ?

Les aidants sont des personnes, non professionnelles, le plus souvent bénévoles, qui viennent en aide à un proche dépendant ou handicapé.

Selon une enquête réalisée en 2008 par la Drees, ils seraient indifféremment des femmes (53 %) ou des hommes (47 %). Dans 44 % des cas, il s'agit du conjoint de la personne aidée, dans 13 % d'un des parents, dans 21 % d'un des enfants et dans 22 % de proches, d'amis ou de voisins.

Une étude publiée cette semaine par la fondation Médéric Alzheimer précise et actualise ce profil : l'âge moyen des aidants est de 53 ans, ils vivent en couple (74 %) et ont une activité professionnelle (68 %).

Combien sont-ils ?



www.moulins.maville.com

Pays : France

Dynamisme : 0



[Visualiser l'article](#)

C'est la grande inconnue. En 2008, la Drees avait évalué leur nombre à 8,3 millions dont la moitié s'occupait de personnes âgées. Aujourd'hui, on parle de 11 millions d'aidants et près de 500 000 seraient des mineurs en charge de leur parent malade ou handicapé.

Quel est leur statut ?

Le statut le plus courant est logiquement celui d'aidant familial. Il désigne les personnes qui ont un lien de parenté jusqu'au quatrième degré avec le ou la bénéficiaire de l'aide et qui ne sont pas salariées pour cette aide.

On parle aussi parfois d'aidant naturel quand il s'agit d'une personne à qui incombe l'obligation juridique de soutien financier (« obligé alimentaire »), ou d'aidant informel, quand il s'agit de le distinguer des professionnels des soins et de l'accompagnement.



Écologie Humaine @ecohum

Aujourd'hui, journée nationale des aidants. MERCI aux millions de Français qui s'occupent de leurs proches



avec

! <http://sante.lefigaro.fr/article/les-aidants-familiaux-piece-indispensable-de-l-hospitalisation-a-domicile/> ...

11:26 - 6 oct. 2017



Les aidants familiaux, pièce indispensable de l'hospitalisation à domicile
Ils subissent en silence de fortes contraintes physiques et mentales. Des réflexions sont en cours afin de mettre en place des solutions pour les soulager.

sante.lefigaro.fr

1 réponse

22 22 Retweets

26

On parle enfin, plus généralement, de proche aidant. C'est le terme qui est retenu par la loi sur l'adaptation de la société au vieillissement (ASV), entrée en vigueur au 1er janvier 2016. Pour ceux-ci, dans certains cas une rémunération est possible, mais elle n'est pas la norme.

Comment aider les aidants ?

C'est l'un des objectifs de la loi ASV. Considérant que la vie d'aidant est particulièrement éprouvante, la loi institue le droit au répit. Il s'agit d'une aide financière permettant le placement temporaire d'une personne dépendante afin que l'aidant, souvent isolé, puisse prendre jusqu'à 15 jours de repos par an.

Elle renforce également l'allocation personnalisée d'autonomie qui permet de faire intervenir des professionnels et de soulager d'autant les aidants familiaux. Et ouvre d'autres droits aux aidants comme de la formation et une validation des acquis d'expérience.

www.moulins.maville.com

Pays : France

Dynamisme : 0



Page 4/4

[Visualiser l'article](#)



Retraite Plus @Retraite_Plus

Malakoff Médéric et la Fondation Médéric Alzheimer publient une étude sur l'aide aux salariés aidants <http://www.silvereco.fr/malakoff-mederic-et-la-fondation-mederic-alzheimer-publient-une-etude-sur-laide-aux-salaries-aidants/3188562> ...

12:41 - 6 oct. 2017

1 réponse

1 Retweet

Il existe aussi des dispositifs légaux permettant aux aidants qui ont par ailleurs une vie professionnelle de prendre des congés spécifiques. « **Mais ces dispositifs sont méconnus de 39 % des intéressés et seuls 12 % y ont recours** », rapporte l'étude de Médéric citée plus haut.

« **64 % des salariés aidants souhaitent disposer d'une information sur les aides disponibles** », ajoute la fondation.

Ouest-France



Une journée nationale des aidants, pour quoi faire ?



C'est la journée nationale des aidants. La ministre de la santé et des solidarités veut réveiller les consciences.© Ouest-France

À l'occasion de la 8^e journée nationale des aidants, la ministre de la Santé et des Solidarités a appelé vendredi à « réveiller les consciences » sur le quotidien de ceux qui prennent soin de leurs proches, malades, âgés ou handicapés. Mais qui sont ces personnes ? Quel est leur statut ? Et quels sont leurs droits ?

Qui sont-ils ?

Les aidants sont des personnes, non professionnelles, le plus souvent bénévoles, qui viennent en aide à un proche dépendant ou handicapé.

Selon une enquête réalisée en 2008 par la Drees, ils seraient indifféremment des femmes (53 %) ou des hommes (47 %). Dans 44 % des cas, il s'agit du conjoint de la personne aidée, dans 13 % d'un des parents, dans 21 % d'un des enfants et dans 22 % de proches, d'amis ou de voisins.

Une étude publiée cette semaine par la fondation Médéric Alzheimer précise et actualise ce profil : l'âge moyen des aidants est de 53 ans, ils vivent en couple (74 %) et ont une activité professionnelle (68 %).

Combien sont-ils ?



www.valenciennes.maville.com

Pays : France

Dynamisme : 0



[Visualiser l'article](#)

C'est la grande inconnue. En 2008, la Drees avait évalué leur nombre à 8,3 millions dont la moitié s'occupait de personnes âgées. Aujourd'hui, on parle de 11 millions d'aidants et près de 500 000 seraient des mineurs en charge de leur parent malade ou handicapé.

Quel est leur statut ?

Le statut le plus courant est logiquement celui d'aidant familial. Il désigne les personnes qui ont un lien de parenté jusqu'au quatrième degré avec le ou la bénéficiaire de l'aide et qui ne sont pas salariées pour cette aide.

On parle aussi parfois d'aidant naturel quand il s'agit d'une personne à qui incombe l'obligation juridique de soutien financier (« obligé alimentaire »), ou d'aidant informel, quand il s'agit de le distinguer des professionnels des soins et de l'accompagnement.



Écologie Humaine @ecohum

Aujourd'hui, journée nationale des aidants. MERCI aux millions de Français qui s'occupent de leurs proches



avec

! <http://sante.lefigaro.fr/article/les-aidants-familiaux-piece-indispensable-de-l-hospitalisation-a-domicile/> ...

11:26 - 6 oct. 2017



Les aidants familiaux, pièce indispensable de l'hospitalisation à domicile
Ils subissent en silence de fortes contraintes physiques et mentales. Des réflexions sont en cours afin de mettre en place des solutions pour les soulager.

sante.lefigaro.fr

1 réponse

22 22 Retweets

26

On parle enfin, plus généralement, de proche aidant. C'est le terme qui est retenu par la loi sur l'adaptation de la société au vieillissement (ASV), entrée en vigueur au 1er janvier 2016. Pour ceux-ci, dans certains cas une rémunération est possible, mais elle n'est pas la norme.

Comment aider les aidants ?

C'est l'un des objectifs de la loi ASV. Considérant que la vie d'aidant est particulièrement éprouvante, la loi institue le droit au répit. Il s'agit d'une aide financière permettant le placement temporaire d'une personne dépendante afin que l'aidant, souvent isolé, puisse prendre jusqu'à 15 jours de repos par an.

Elle renforce également l'allocation personnalisée d'autonomie qui permet de faire intervenir des professionnels et de soulager d'autant les aidants familiaux. Et ouvre d'autres droits aux aidants comme de la formation et une validation des acquis d'expérience.

www.valenciennes.maville.com

Pays : France

Dynamisme : 0



Page 4/4

[Visualiser l'article](#)



Retraite Plus @Retraite_Plus

Malakoff Médéric et la Fondation Médéric Alzheimer publient une étude sur l'aide aux salariés aidants <http://www.silvereco.fr/malakoff-mederic-et-la-fondation-mederic-alzheimer-publient-une-etude-sur-laide-aux-salaries-aidants/3188562> ...

12:41 - 6 oct. 2017

1 réponse

1 Retweet

Il existe aussi des dispositifs légaux permettant aux aidants qui ont par ailleurs une vie professionnelle de prendre des congés spécifiques. « **Mais ces dispositifs sont méconnus de 39 % des intéressés et seuls 12 % y ont recours** », rapporte l'étude de Médéric citée plus haut.

« **64 % des salariés aidants souhaitent disposer d'une information sur les aides disponibles** », ajoute la fondation.

Ouest-France



Une journée nationale des aidants, pour quoi faire ?



C'est la journée nationale des aidants. La ministre de la santé et des solidarités veut réveiller les consciences.© Ouest-France

À l'occasion de la 8^e journée nationale des aidants, la ministre de la Santé et des Solidarités a appelé vendredi à « réveiller les consciences » sur le quotidien de ceux qui prennent soin de leurs proches, malades, âgés ou handicapés. Mais qui sont ces personnes ? Quel est leur statut ? Et quels sont leurs droits ?

Qui sont-ils ?

Les aidants sont des personnes, non professionnelles, le plus souvent bénévoles, qui viennent en aide à un proche dépendant ou handicapé.

Selon une enquête réalisée en 2008 par la Drees, ils seraient indifféremment des femmes (53 %) ou des hommes (47 %). Dans 44 % des cas, il s'agit du conjoint de la personne aidée, dans 13 % d'un des parents, dans 21 % d'un des enfants et dans 22 % de proches, d'amis ou de voisins.

Une étude publiée cette semaine par la fondation Médéric Alzheimer précise et actualise ce profil : l'âge moyen des aidants est de 53 ans, ils vivent en couple (74 %) et ont une activité professionnelle (68 %).

Combien sont-ils ?



www.nice.maville.com

Pays : France

Dynamisme : 0



[Visualiser l'article](#)

C'est la grande inconnue. En 2008, la Drees avait évalué leur nombre à 8,3 millions dont la moitié s'occupait de personnes âgées. Aujourd'hui, on parle de 11 millions d'aidants et près de 500 000 seraient des mineurs en charge de leur parent malade ou handicapé.

Quel est leur statut ?

Le statut le plus courant est logiquement celui d'aidant familial. Il désigne les personnes qui ont un lien de parenté jusqu'au quatrième degré avec le ou la bénéficiaire de l'aide et qui ne sont pas salariées pour cette aide.

On parle aussi parfois d'aidant naturel quand il s'agit d'une personne à qui incombe l'obligation juridique de soutien financier (« obligé alimentaire »), ou d'aidant informel, quand il s'agit de le distinguer des professionnels des soins et de l'accompagnement.



Écologie Humaine @ecohum

Aujourd'hui, journée nationale des aidants. MERCI aux millions de Français qui s'occupent de leurs proches



avec

! <http://sante.lefigaro.fr/article/les-aidants-familiaux-piece-indispensable-de-l-hospitalisation-a-domicile/> ...

11:26 - 6 oct. 2017



Les aidants familiaux, pièce indispensable de l'hospitalisation à domicile
Ils subissent en silence de fortes contraintes physiques et mentales. Des réflexions sont en cours afin de mettre en place des solutions pour les soulager.

sante.lefigaro.fr

1 réponse

22 22 Retweets

26

On parle enfin, plus généralement, de proche aidant. C'est le terme qui est retenu par la loi sur l'adaptation de la société au vieillissement (ASV), entrée en vigueur au 1er janvier 2016. Pour ceux-ci, dans certains cas une rémunération est possible, mais elle n'est pas la norme.

Comment aider les aidants ?

C'est l'un des objectifs de la loi ASV. Considérant que la vie d'aidant est particulièrement éprouvante, la loi institue le droit au répit. Il s'agit d'une aide financière permettant le placement temporaire d'une personne dépendante afin que l'aidant, souvent isolé, puisse prendre jusqu'à 15 jours de repos par an.

Elle renforce également l'allocation personnalisée d'autonomie qui permet de faire intervenir des professionnels et de soulager d'autant les aidants familiaux. Et ouvre d'autres droits aux aidants comme de la formation et une validation des acquis d'expérience.



www.nice.maville.com

Pays : France

Dynamisme : 0



[Visualiser l'article](#)



Retraite Plus @Retraite_Plus

Malakoff Médéric et la Fondation Médéric Alzheimer publient une étude sur l'aide aux salariés aidants <http://www.silvereco.fr/malakoff-mederic-et-la-fondation-mederic-alzheimer-publient-une-etude-sur-laide-aux-salaries-aidants/3188562> ...

12:41 - 6 oct. 2017

1 réponse

1 Retweet

Il existe aussi des dispositifs légaux permettant aux aidants qui ont par ailleurs une vie professionnelle de prendre des congés spécifiques. « **Mais ces dispositifs sont méconnus de 39 % des intéressés et seuls 12 % y ont recours** », rapporte l'étude de Médéric citée plus haut.

« **64 % des salariés aidants souhaitent disposer d'une information sur les aides disponibles** », ajoute la fondation.

Ouest-France



Une journée nationale des aidants, pour quoi faire ?



C'est la journée nationale des aidants. La ministre de la santé et des solidarités veut réveiller les consciences.© Ouest-France

À l'occasion de la 8^e journée nationale des aidants, la ministre de la Santé et des Solidarités a appelé vendredi à « réveiller les consciences » sur le quotidien de ceux qui prennent soin de leurs proches, malades, âgés ou handicapés. Mais qui sont ces personnes ? Quel est leur statut ? Et quels sont leurs droits ?

Qui sont-ils ?

Les aidants sont des personnes, non professionnelles, le plus souvent bénévoles, qui viennent en aide à un proche dépendant ou handicapé.

Selon une enquête réalisée en 2008 par la Drees, ils seraient indifféremment des femmes (53 %) ou des hommes (47 %). Dans 44 % des cas, il s'agit du conjoint de la personne aidée, dans 13 % d'un des parents, dans 21 % d'un des enfants et dans 22 % de proches, d'amis ou de voisins.

Une étude publiée cette semaine par la fondation Médéric Alzheimer précise et actualise ce profil : l'âge moyen des aidants est de 53 ans, ils vivent en couple (74 %) et ont une activité professionnelle (68 %).

Combien sont-ils ?



www.marseille.maville.com

Pays : France

Dynamisme : 0



[Visualiser l'article](#)

C'est la grande inconnue. En 2008, la Drees avait évalué leur nombre à 8,3 millions dont la moitié s'occupait de personnes âgées. Aujourd'hui, on parle de 11 millions d'aidants et près de 500 000 seraient des mineurs en charge de leur parent malade ou handicapé.

Quel est leur statut ?

Le statut le plus courant est logiquement celui d'aidant familial. Il désigne les personnes qui ont un lien de parenté jusqu'au quatrième degré avec le ou la bénéficiaire de l'aide et qui ne sont pas salariées pour cette aide.

On parle aussi parfois d'aidant naturel quand il s'agit d'une personne à qui incombe l'obligation juridique de soutien financier (« obligé alimentaire »), ou d'aidant informel, quand il s'agit de le distinguer des professionnels des soins et de l'accompagnement.



Écologie Humaine @ecohum

Aujourd'hui, journée nationale des aidants. MERCI aux millions de Français qui s'occupent de leurs proches



avec

! <http://sante.lefigaro.fr/article/les-aidants-familiaux-piece-indispensable-de-l-hospitalisation-a-domicile/> ...

11:26 - 6 oct. 2017



Les aidants familiaux, pièce indispensable de l'hospitalisation à domicile
Ils subissent en silence de fortes contraintes physiques et mentales. Des réflexions sont en cours afin de mettre en place des solutions pour les soulager.

sante.lefigaro.fr

1 réponse

22 22 Retweets

26

On parle enfin, plus généralement, de proche aidant. C'est le terme qui est retenu par la loi sur l'adaptation de la société au vieillissement (ASV), entrée en vigueur au 1er janvier 2016. Pour ceux-ci, dans certains cas une rémunération est possible, mais elle n'est pas la norme.

Comment aider les aidants ?

C'est l'un des objectifs de la loi ASV. Considérant que la vie d'aidant est particulièrement éprouvante, la loi institue le droit au répit. Il s'agit d'une aide financière permettant le placement temporaire d'une personne dépendante afin que l'aidant, souvent isolé, puisse prendre jusqu'à 15 jours de repos par an.

Elle renforce également l'allocation personnalisée d'autonomie qui permet de faire intervenir des professionnels et de soulager d'autant les aidants familiaux. Et ouvre d'autres droits aux aidants comme de la formation et une validation des acquis d'expérience.

www.marseille.maville.com

Pays : France

Dynamisme : 0



Page 4/4

[Visualiser l'article](#)



Retraite Plus @Retraite_Plus

Malakoff Médéric et la Fondation Médéric Alzheimer publient une étude sur l'aide aux salariés aidants <http://www.silvereco.fr/malakoff-mederic-et-la-fondation-mederic-alzheimer-publient-une-etude-sur-laide-aux-salaries-aidants/3188562> ...

12:41 - 6 oct. 2017

1 réponse

1 Retweet

Il existe aussi des dispositifs légaux permettant aux aidants qui ont par ailleurs une vie professionnelle de prendre des congés spécifiques. « **Mais ces dispositifs sont méconnus de 39 % des intéressés et seuls 12 % y ont recours** », rapporte l'étude de Médéric citée plus haut.

« **64 % des salariés aidants souhaitent disposer d'une information sur les aides disponibles** », ajoute la fondation.

Ouest-France



Une journée nationale des aidants, pour quoi faire ?



C'est la journée nationale des aidants. La ministre de la santé et des solidarités veut réveiller les consciences.© Ouest-France

À l'occasion de la 8^e journée nationale des aidants, la ministre de la Santé et des Solidarités a appelé vendredi à « réveiller les consciences » sur le quotidien de ceux qui prennent soin de leurs proches, malades, âgés ou handicapés. Mais qui sont ces personnes ? Quel est leur statut ? Et quels sont leurs droits ?

Qui sont-ils ?

Les aidants sont des personnes, non professionnelles, le plus souvent bénévoles, qui viennent en aide à un proche dépendant ou handicapé.

Selon une enquête réalisée en 2008 par la Drees, ils seraient indifféremment des femmes (53 %) ou des hommes (47 %). Dans 44 % des cas, il s'agit du conjoint de la personne aidée, dans 13 % d'un des parents, dans 21 % d'un des enfants et dans 22 % de proches, d'amis ou de voisins.

Une étude publiée cette semaine par la fondation Médéric Alzheimer précise et actualise ce profil : l'âge moyen des aidants est de 53 ans, ils vivent en couple (74 %) et ont une activité professionnelle (68 %).

Combien sont-ils ?



www.paris.maville.com

Pays : France

Dynamisme : 0



[Visualiser l'article](#)

C'est la grande inconnue. En 2008, la Drees avait évalué leur nombre à 8,3 millions dont la moitié s'occupait de personnes âgées. Aujourd'hui, on parle de 11 millions d'aidants et près de 500 000 seraient des mineurs en charge de leur parent malade ou handicapé.

Quel est leur statut ?

Le statut le plus courant est logiquement celui d'aidant familial. Il désigne les personnes qui ont un lien de parenté jusqu'au quatrième degré avec le ou la bénéficiaire de l'aide et qui ne sont pas salariées pour cette aide.

On parle aussi parfois d'aidant naturel quand il s'agit d'une personne à qui incombe l'obligation juridique de soutien financier (« obligé alimentaire »), ou d'aidant informel, quand il s'agit de le distinguer des professionnels des soins et de l'accompagnement.



Écologie Humaine @ecohum

Aujourd'hui, journée nationale des aidants. MERCI aux millions de Français qui s'occupent de leurs proches



avec

! <http://sante.lefigaro.fr/article/les-aidants-familiaux-piece-indispensable-de-l-hospitalisation-a-domicile/> ...

11:26 - 6 oct. 2017



Les aidants familiaux, pièce indispensable de l'hospitalisation à domicile
Ils subissent en silence de fortes contraintes physiques et mentales. Des réflexions sont en cours afin de mettre en place des solutions pour les soulager.

sante.lefigaro.fr

1 réponse

22 22 Retweets

26

On parle enfin, plus généralement, de proche aidant. C'est le terme qui est retenu par la loi sur l'adaptation de la société au vieillissement (ASV), entrée en vigueur au 1er janvier 2016. Pour ceux-ci, dans certains cas une rémunération est possible, mais elle n'est pas la norme.

Comment aider les aidants ?

C'est l'un des objectifs de la loi ASV. Considérant que la vie d'aidant est particulièrement éprouvante, la loi institue le droit au répit. Il s'agit d'une aide financière permettant le placement temporaire d'une personne dépendante afin que l'aidant, souvent isolé, puisse prendre jusqu'à 15 jours de repos par an.

Elle renforce également l'allocation personnalisée d'autonomie qui permet de faire intervenir des professionnels et de soulager d'autant les aidants familiaux. Et ouvre d'autres droits aux aidants comme de la formation et une validation des acquis d'expérience.

www.paris.maville.com

Pays : France

Dynamisme : 0



Page 4/4

[Visualiser l'article](#)



Retraite Plus @Retraite_Plus

Malakoff Médéric et la Fondation Médéric Alzheimer publient une étude sur l'aide aux salariés aidants <http://www.silvereco.fr/malakoff-mederic-et-la-fondation-mederic-alzheimer-publient-une-etude-sur-laide-aux-salaries-aidants/3188562> ...

12:41 - 6 oct. 2017

1 réponse

1 Retweet

Il existe aussi des dispositifs légaux permettant aux aidants qui ont par ailleurs une vie professionnelle de prendre des congés spécifiques. « **Mais ces dispositifs sont méconnus de 39 % des intéressés et seuls 12 % y ont recours** », rapporte l'étude de Médéric citée plus haut.

« **64 % des salariés aidants souhaitent disposer d'une information sur les aides disponibles** », ajoute la fondation.

Ouest-France



Une journée nationale des aidants, pour quoi faire ?



C'est la journée nationale des aidants. La ministre de la santé et des solidarités veut réveiller les consciences.© Ouest-France

À l'occasion de la 8^e journée nationale des aidants, la ministre de la Santé et des Solidarités a appelé vendredi à « réveiller les consciences » sur le quotidien de ceux qui prennent soin de leurs proches, malades, âgés ou handicapés. Mais qui sont ces personnes ? Quel est leur statut ? Et quels sont leurs droits ?

Qui sont-ils ?

Les aidants sont des personnes, non professionnelles, le plus souvent bénévoles, qui viennent en aide à un proche dépendant ou handicapé.

Selon une enquête réalisée en 2008 par la Drees, ils seraient indifféremment des femmes (53 %) ou des hommes (47 %). Dans 44 % des cas, il s'agit du conjoint de la personne aidée, dans 13 % d'un des parents, dans 21 % d'un des enfants et dans 22 % de proches, d'amis ou de voisins.

Une étude publiée cette semaine par la fondation Médéric Alzheimer précise et actualise ce profil : l'âge moyen des aidants est de 53 ans, ils vivent en couple (74 %) et ont une activité professionnelle (68 %).

Combien sont-ils ?



www.tourcoing.maville.com

Pays : France

Dynamisme : 0



[Visualiser l'article](#)

C'est la grande inconnue. En 2008, la Drees avait évalué leur nombre à 8,3 millions dont la moitié s'occupait de personnes âgées. Aujourd'hui, on parle de 11 millions d'aidants et près de 500 000 seraient des mineurs en charge de leur parent malade ou handicapé.

Quel est leur statut ?

Le statut le plus courant est logiquement celui d'aidant familial. Il désigne les personnes qui ont un lien de parenté jusqu'au quatrième degré avec le ou la bénéficiaire de l'aide et qui ne sont pas salariées pour cette aide.

On parle aussi parfois d'aidant naturel quand il s'agit d'une personne à qui incombe l'obligation juridique de soutien financier (« obligé alimentaire »), ou d'aidant informel, quand il s'agit de le distinguer des professionnels des soins et de l'accompagnement.



Écologie Humaine @ecohum

Aujourd'hui, journée nationale des aidants. MERCI aux millions de Français qui s'occupent de leurs proches



avec

! <http://sante.lefigaro.fr/article/les-aidants-familiaux-piece-indispensable-de-l-hospitalisation-a-domicile/> ...

11:26 - 6 oct. 2017



Les aidants familiaux, pièce indispensable de l'hospitalisation à domicile
Ils subissent en silence de fortes contraintes physiques et mentales. Des réflexions sont en cours afin de mettre en place des solutions pour les soulager.

sante.lefigaro.fr

1 réponse

22 22 Retweets

26

On parle enfin, plus généralement, de proche aidant. C'est le terme qui est retenu par la loi sur l'adaptation de la société au vieillissement (ASV), entrée en vigueur au 1er janvier 2016. Pour ceux-ci, dans certains cas une rémunération est possible, mais elle n'est pas la norme.

Comment aider les aidants ?

C'est l'un des objectifs de la loi ASV. Considérant que la vie d'aidant est particulièrement éprouvante, la loi institue le droit au répit. Il s'agit d'une aide financière permettant le placement temporaire d'une personne dépendante afin que l'aidant, souvent isolé, puisse prendre jusqu'à 15 jours de repos par an.

Elle renforce également l'allocation personnalisée d'autonomie qui permet de faire intervenir des professionnels et de soulager d'autant les aidants familiaux. Et ouvre d'autres droits aux aidants comme de la formation et une validation des acquis d'expérience.

www.tourcoing.maville.com

Pays : France

Dynamisme : 0



Page 4/4

[Visualiser l'article](#)



Retraite Plus @Retraite_Plus

Malakoff Médéric et la Fondation Médéric Alzheimer publient une étude sur l'aide aux salariés aidants <http://www.silvereco.fr/malakoff-mederic-et-la-fondation-mederic-alzheimer-publient-une-etude-sur-laide-aux-salaries-aidants/3188562> ...

12:41 - 6 oct. 2017

1 réponse

1 Retweet

Il existe aussi des dispositifs légaux permettant aux aidants qui ont par ailleurs une vie professionnelle de prendre des congés spécifiques. « **Mais ces dispositifs sont méconnus de 39 % des intéressés et seuls 12 % y ont recours** », rapporte l'étude de Médéric citée plus haut.

« **64 % des salariés aidants souhaitent disposer d'une information sur les aides disponibles** », ajoute la fondation.

Ouest-France

Une journée nationale des aidants, pour quoi faire ?



C'est la journée nationale des aidants. La ministre de la santé et des solidarités veut réveiller les consciences.© Ouest-France

À l'occasion de la 8^e journée nationale des aidants, la ministre de la Santé et des Solidarités a appelé vendredi à « réveiller les consciences » sur le quotidien de ceux qui prennent soin de leurs proches, malades, âgés ou handicapés. Mais qui sont ces personnes ? Quel est leur statut ? Et quels sont leurs droits ?

Qui sont-ils ?

Les aidants sont des personnes, non professionnelles, le plus souvent bénévoles, qui viennent en aide à un proche dépendant ou handicapé.

Selon une enquête réalisée en 2008 par la Drees, ils seraient indifféremment des femmes (53 %) ou des hommes (47 %). Dans 44 % des cas, il s'agit du conjoint de la personne aidée, dans 13 % d'un des parents, dans 21 % d'un des enfants et dans 22 % de proches, d'amis ou de voisins.

Une étude publiée cette semaine par la fondation Médéric Alzheimer précise et actualise ce profil : l'âge moyen des aidants est de 53 ans, ils vivent en couple (74 %) et ont une activité professionnelle (68 %).

Combien sont-ils ?



www.lille.maville.com

Pays : France

Dynamisme : 0



Page 2/4

[Visualiser l'article](#)

C'est la grande inconnue. En 2008, la Drees avait évalué leur nombre à 8,3 millions dont la moitié s'occupait de personnes âgées. Aujourd'hui, on parle de 11 millions d'aidants et près de 500 000 seraient des mineurs en charge de leur parent malade ou handicapé.

Quel est leur statut ?

Le statut le plus courant est logiquement celui d'aidant familial. Il désigne les personnes qui ont un lien de parenté jusqu'au quatrième degré avec le ou la bénéficiaire de l'aide et qui ne sont pas salariées pour cette aide.

On parle aussi parfois d'aidant naturel quand il s'agit d'une personne à qui incombe l'obligation juridique de soutien financier (« obligé alimentaire »), ou d'aidant informel, quand il s'agit de le distinguer des professionnels des soins et de l'accompagnement.



Écologie Humaine @ecohum

Aujourd'hui, journée nationale des aidants. MERCI aux millions de Français qui s'occupent de leurs proches



avec

! <http://sante.lefigaro.fr/article/les-aidants-familiaux-piece-indispensable-de-l-hospitalisation-a-domicile/> ...

11:26 - 6 oct. 2017



www.lille.maville.com

Pays : France

Dynamisme : 0



[Visualiser l'article](#)



Les aidants familiaux, pièce indispensable de l'hospitalisation à domicile
Ils subissent en silence de fortes contraintes physiques et mentales. Des réflexions sont en cours afin de mettre en place des solutions pour les soulager.

sante.lefigaro.fr

1 réponse

22 22 Retweets

26

On parle enfin, plus généralement, de proche aidant. C'est le terme qui est retenu par la loi sur l'adaptation de la société au vieillissement (ASV), entrée en vigueur au 1er janvier 2016. Pour ceux-ci, dans certains cas une rémunération est possible, mais elle n'est pas la norme.

Comment aider les aidants ?

C'est l'un des objectifs de la loi ASV. Considérant que la vie d'aidant est particulièrement éprouvante, la loi institue le droit au répit. Il s'agit d'une aide financière permettant le placement temporaire d'une personne dépendante afin que l'aidant, souvent isolé, puisse prendre jusqu'à 15 jours de repos par an.

Elle renforce également l'allocation personnalisée d'autonomie qui permet de faire intervenir des professionnels et de soulager d'autant les aidants familiaux. Et ouvre d'autres droits aux aidants comme de la formation et une validation des acquis d'expérience.

www.lille.maville.com
Pays : France
Dynamisme : 0



Page 4/4

[Visualiser l'article](#)



Retraite Plus @Retraite_Plus

Malakoff Médéric et la Fondation Médéric Alzheimer publient une étude sur l'aide aux salariés aidants <http://www.silvereco.fr/malakoff-mederic-et-la-fondation-mederic-alzheimer-publient-une-etude-sur-laide-aux-salaries-aidants/3188562> ...

12:41 - 6 oct. 2017

1 réponse

1 Retweet

Il existe aussi des dispositifs légaux permettant aux aidants qui ont par ailleurs une vie professionnelle de prendre des congés spécifiques. « **Mais ces dispositifs sont méconnus de 39 % des intéressés et seuls 12 % y ont recours** », rapporte l'étude de Médéric citée plus haut.

« **64 % des salariés aidants souhaitent disposer d'une information sur les aides disponibles** », ajoute la fondation.

Ouest-France



Une journée nationale des aidants, pour quoi faire ?



C'est la journée nationale des aidants. La ministre de la santé et des solidarités veut réveiller les consciences.© Ouest-France

À l'occasion de la 8^e journée nationale des aidants, la ministre de la Santé et des Solidarités a appelé vendredi à « réveiller les consciences » sur le quotidien de ceux qui prennent soin de leurs proches, malades, âgés ou handicapés. Mais qui sont ces personnes ? Quel est leur statut ? Et quels sont leurs droits ?

Qui sont-ils ?

Les aidants sont des personnes, non professionnelles, le plus souvent bénévoles, qui viennent en aide à un proche dépendant ou handicapé.

Selon une enquête réalisée en 2008 par la Drees, ils seraient indifféremment des femmes (53 %) ou des hommes (47 %). Dans 44 % des cas, il s'agit du conjoint de la personne aidée, dans 13 % d'un des parents, dans 21 % d'un des enfants et dans 22 % de proches, d'amis ou de voisins.

Une étude publiée cette semaine par la fondation Médéric Alzheimer précise et actualise ce profil : l'âge moyen des aidants est de 53 ans, ils vivent en couple (74 %) et ont une activité professionnelle (68 %).

Combien sont-ils ?



www.menton.maville.com

Pays : France

Dynamisme : 0



[Visualiser l'article](#)

C'est la grande inconnue. En 2008, la Drees avait évalué leur nombre à 8,3 millions dont la moitié s'occupait de personnes âgées. Aujourd'hui, on parle de 11 millions d'aidants et près de 500 000 seraient des mineurs en charge de leur parent malade ou handicapé.

Quel est leur statut ?

Le statut le plus courant est logiquement celui d'aidant familial. Il désigne les personnes qui ont un lien de parenté jusqu'au quatrième degré avec le ou la bénéficiaire de l'aide et qui ne sont pas salariées pour cette aide.

On parle aussi parfois d'aidant naturel quand il s'agit d'une personne à qui incombe l'obligation juridique de soutien financier (« obligé alimentaire »), ou d'aidant informel, quand il s'agit de le distinguer des professionnels des soins et de l'accompagnement.



Écologie Humaine @ecohum

Aujourd'hui, journée nationale des aidants. MERCI aux millions de Français qui s'occupent de leurs proches



avec

! <http://sante.lefigaro.fr/article/les-aidants-familiaux-piece-indispensable-de-l-hospitalisation-a-domicile/> ...

11:26 - 6 oct. 2017

www.menton.maville.com

Pays : France

Dynamisme : 0



Page 3/4

[Visualiser l'article](#)


Les aidants familiaux, pièce indispensable de l'hospitalisation à domicile
Ils subissent en silence de fortes contraintes physiques et mentales. Des réflexions sont en cours afin de mettre en place des solutions pour les soulager.

sante.lefigaro.fr

1 réponse

22 22 Retweets

26

On parle enfin, plus généralement, de proche aidant. C'est le terme qui est retenu par la loi sur l'adaptation de la société au vieillissement (ASV), entrée en vigueur au 1er janvier 2016. Pour ceux-ci, dans certains cas une rémunération est possible, mais elle n'est pas la norme.

Comment aider les aidants ?

C'est l'un des objectifs de la loi ASV. Considérant que la vie d'aidant est particulièrement éprouvante, la loi institue le droit au répit. Il s'agit d'une aide financière permettant le placement temporaire d'une personne dépendante afin que l'aidant, souvent isolé, puisse prendre jusqu'à 15 jours de repos par an.

Elle renforce également l'allocation personnalisée d'autonomie qui permet de faire intervenir des professionnels et de soulager d'autant les aidants familiaux. Et ouvre d'autres droits aux aidants comme de la formation et une validation des acquis d'expérience.

www.menton.maville.com

Pays : France

Dynamisme : 0



Page 4/4

[Visualiser l'article](#)



Retraite Plus @Retraite_Plus

Malakoff Médéric et la Fondation Médéric Alzheimer publient une étude sur l'aide aux salariés aidants <http://www.silvereco.fr/malakoff-mederic-et-la-fondation-mederic-alzheimer-publient-une-etude-sur-laide-aux-salaries-aidants/3188562> ...

12:41 - 6 oct. 2017

1 réponse

1 Retweet

Il existe aussi des dispositifs légaux permettant aux aidants qui ont par ailleurs une vie professionnelle de prendre des congés spécifiques. « **Mais ces dispositifs sont méconnus de 39 % des intéressés et seuls 12 % y ont recours** », rapporte l'étude de Médéric citée plus haut.

« **64 % des salariés aidants souhaitent disposer d'une information sur les aides disponibles** », ajoute la fondation.

Ouest-France

Une journée nationale des aidants, pour quoi faire ?



C'est la journée nationale des aidants. La ministre de la santé et des solidarités veut réveiller les consciences.© Ouest-France

À l'occasion de la 8e journée nationale des aidants, la ministre de la Santé et des Solidarités a appelé vendredi à « réveiller les consciences » sur le quotidien de ceux qui prennent soin de leurs proches, malades, âgés ou handicapés. Mais qui sont ces personnes ? Quel est leur statut ? Et quels sont leurs droits ?

Qui sont-ils ?

Les aidants sont des personnes, non professionnelles, le plus souvent bénévoles, qui viennent en aide à un proche dépendant ou handicapé.

Selon une enquête réalisée en 2008 par la Drees, ils seraient indifféremment des femmes (53 %) ou des hommes (47 %). Dans 44 % des cas, il s'agit du conjoint de la personne aidée, dans 13 % d'un des parents, dans 21 % d'un des enfants et dans 22 % de proches, d'amis ou de voisins.

Une étude publiée cette semaine par la fondation Médéric Alzheimer précise et actualise ce profil : l'âge moyen des aidants est de 53 ans, ils vivent en couple (74 %) et ont une activité professionnelle (68 %).

Combien sont-ils ?



www.poitiers.maville.com

Pays : France

Dynamisme : 0



[Visualiser l'article](#)

C'est la grande inconnue. En 2008, la Drees avait évalué leur nombre à 8,3 millions dont la moitié s'occupait de personnes âgées. Aujourd'hui, on parle de 11 millions d'aidants et près de 500 000 seraient des mineurs en charge de leur parent malade ou handicapé.

Quel est leur statut ?

Le statut le plus courant est logiquement celui d'aidant familial. Il désigne les personnes qui ont un lien de parenté jusqu'au quatrième degré avec le ou la bénéficiaire de l'aide et qui ne sont pas salariées pour cette aide.

On parle aussi parfois d'aidant naturel quand il s'agit d'une personne à qui incombe l'obligation juridique de soutien financier (« obligé alimentaire »), ou d'aidant informel, quand il s'agit de le distinguer des professionnels des soins et de l'accompagnement.



Écologie Humaine @ecohum

Aujourd'hui, journée nationale des aidants. MERCI aux millions de Français qui s'occupent de leurs proches



avec

! <http://sante.lefigaro.fr/article/les-aidants-familiaux-piece-indispensable-de-l-hospitalisation-a-domicile/> ...

11:26 - 6 oct. 2017



Les aidants familiaux, pièce indispensable de l'hospitalisation à domicile
Ils subissent en silence de fortes contraintes physiques et mentales. Des réflexions sont en cours afin de mettre en place des solutions pour les soulager.

sante.lefigaro.fr

1 réponse

22 22 Retweets

26

On parle enfin, plus généralement, de proche aidant. C'est le terme qui est retenu par la loi sur l'adaptation de la société au vieillissement (ASV), entrée en vigueur au 1er janvier 2016. Pour ceux-ci, dans certains cas une rémunération est possible, mais elle n'est pas la norme.

Comment aider les aidants ?

C'est l'un des objectifs de la loi ASV. Considérant que la vie d'aidant est particulièrement éprouvante, la loi institue le droit au répit. Il s'agit d'une aide financière permettant le placement temporaire d'une personne dépendante afin que l'aidant, souvent isolé, puisse prendre jusqu'à 15 jours de repos par an.

Elle renforce également l'allocation personnalisée d'autonomie qui permet de faire intervenir des professionnels et de soulager d'autant les aidants familiaux. Et ouvre d'autres droits aux aidants comme de la formation et une validation des acquis d'expérience.

www.poitiers.maville.com

Pays : France

Dynamisme : 0



Page 4/4

[Visualiser l'article](#)



Retraite Plus @Retraite_Plus

Malakoff Médéric et la Fondation Médéric Alzheimer publient une étude sur l'aide aux salariés aidants <http://www.silvereco.fr/malakoff-mederic-et-la-fondation-mederic-alzheimer-publient-une-etude-sur-laide-aux-salaries-aidants/3188562> ...

12:41 - 6 oct. 2017

1 réponse

1 Retweet

Il existe aussi des dispositifs légaux permettant aux aidants qui ont par ailleurs une vie professionnelle de prendre des congés spécifiques. « **Mais ces dispositifs sont méconnus de 39 % des intéressés et seuls 12 % y ont recours** », rapporte l'étude de Médéric citée plus haut.

« **64 % des salariés aidants souhaitent disposer d'une information sur les aides disponibles** », ajoute la fondation.

Ouest-France



Une journée nationale des aidants, pour quoi faire ?



C'est la journée nationale des aidants. La ministre de la santé et des solidarités veut réveiller les consciences.© Ouest-France

À l'occasion de la 8^e journée nationale des aidants, la ministre de la Santé et des Solidarités a appelé vendredi à « réveiller les consciences » sur le quotidien de ceux qui prennent soin de leurs proches, malades, âgés ou handicapés. Mais qui sont ces personnes ? Quel est leur statut ? Et quels sont leurs droits ?

Qui sont-ils ?

Les aidants sont des personnes, non professionnelles, le plus souvent bénévoles, qui viennent en aide à un proche dépendant ou handicapé.

Selon une enquête réalisée en 2008 par la Drees, ils seraient indifféremment des femmes (53 %) ou des hommes (47 %). Dans 44 % des cas, il s'agit du conjoint de la personne aidée, dans 13 % d'un des parents, dans 21 % d'un des enfants et dans 22 % de proches, d'amis ou de voisins.

Une étude publiée cette semaine par la fondation Médéric Alzheimer précise et actualise ce profil : l'âge moyen des aidants est de 53 ans, ils vivent en couple (74 %) et ont une activité professionnelle (68 %).

Combien sont-ils ?



www.toulon.maville.com

Pays : France

Dynamisme : 0



[Visualiser l'article](#)

C'est la grande inconnue. En 2008, la Drees avait évalué leur nombre à 8,3 millions dont la moitié s'occupait de personnes âgées. Aujourd'hui, on parle de 11 millions d'aidants et près de 500 000 seraient des mineurs en charge de leur parent malade ou handicapé.

Quel est leur statut ?

Le statut le plus courant est logiquement celui d'aidant familial. Il désigne les personnes qui ont un lien de parenté jusqu'au quatrième degré avec le ou la bénéficiaire de l'aide et qui ne sont pas salariées pour cette aide.

On parle aussi parfois d'aidant naturel quand il s'agit d'une personne à qui incombe l'obligation juridique de soutien financier (« obligé alimentaire »), ou d'aidant informel, quand il s'agit de le distinguer des professionnels des soins et de l'accompagnement.



Écologie Humaine @ecohum

Aujourd'hui, journée nationale des aidants. MERCI aux millions de Français qui s'occupent de leurs proches



avec

! <http://sante.lefigaro.fr/article/les-aidants-familiaux-piece-indispensable-de-l-hospitalisation-a-domicile/> ...

11:26 - 6 oct. 2017



Les aidants familiaux, pièce indispensable de l'hospitalisation à domicile
Ils subissent en silence de fortes contraintes physiques et mentales. Des réflexions sont en cours afin de mettre en place des solutions pour les soulager.

sante.lefigaro.fr

1 réponse

22 22 Retweets

26

On parle enfin, plus généralement, de proche aidant. C'est le terme qui est retenu par la loi sur l'adaptation de la société au vieillissement (ASV), entrée en vigueur au 1er janvier 2016. Pour ceux-ci, dans certains cas une rémunération est possible, mais elle n'est pas la norme.

Comment aider les aidants ?

C'est l'un des objectifs de la loi ASV. Considérant que la vie d'aidant est particulièrement éprouvante, la loi institue le droit au répit. Il s'agit d'une aide financière permettant le placement temporaire d'une personne dépendante afin que l'aidant, souvent isolé, puisse prendre jusqu'à 15 jours de repos par an.

Elle renforce également l'allocation personnalisée d'autonomie qui permet de faire intervenir des professionnels et de soulager d'autant les aidants familiaux. Et ouvre d'autres droits aux aidants comme de la formation et une validation des acquis d'expérience.



www.toulon.maville.com

Pays : France

Dynamisme : 0



[Visualiser l'article](#)



Retraite Plus @Retraite_Plus

Malakoff Médéric et la Fondation Médéric Alzheimer publient une étude sur l'aide aux salariés aidants <http://www.silvereco.fr/malakoff-mederic-et-la-fondation-mederic-alzheimer-publient-une-etude-sur-laide-aux-salaries-aidants/3188562> ...

12:41 - 6 oct. 2017

1 réponse

1 Retweet

Il existe aussi des dispositifs légaux permettant aux aidants qui ont par ailleurs une vie professionnelle de prendre des congés spécifiques. « **Mais ces dispositifs sont méconnus de 39 % des intéressés et seuls 12 % y ont recours** », rapporte l'étude de Médéric citée plus haut.

« **64 % des salariés aidants souhaitent disposer d'une information sur les aides disponibles** », ajoute la fondation.

Ouest-France

Une journée nationale des aidants, pour quoi faire ?



C'est la journée nationale des aidants. La ministre de la santé et des solidarités veut réveiller les consciences.© Ouest-France

À l'occasion de la 8^e journée nationale des aidants, la ministre de la Santé et des Solidarités a appelé vendredi à « réveiller les consciences » sur le quotidien de ceux qui prennent soin de leurs proches, malades, âgés ou handicapés. Mais qui sont ces personnes ? Quel est leur statut ? Et quels sont leurs droits ?

Qui sont-ils ?

Les aidants sont des personnes, non professionnelles, le plus souvent bénévoles, qui viennent en aide à un proche dépendant ou handicapé.

Selon une enquête réalisée en 2008 par la Drees, ils seraient indifféremment des femmes (53 %) ou des hommes (47 %). Dans 44 % des cas, il s'agit du conjoint de la personne aidée, dans 13 % d'un des parents, dans 21 % d'un des enfants et dans 22 % de proches, d'amis ou de voisins.

Une étude publiée cette semaine par la fondation Médéric Alzheimer précise et actualise ce profil : l'âge moyen des aidants est de 53 ans, ils vivent en couple (74 %) et ont une activité professionnelle (68 %).

Combien sont-ils ?



www.lens.maville.com

Pays : France

Dynamisme : 0



[Visualiser l'article](#)

C'est la grande inconnue. En 2008, la Drees avait évalué leur nombre à 8,3 millions dont la moitié s'occupait de personnes âgées. Aujourd'hui, on parle de 11 millions d'aidants et près de 500 000 seraient des mineurs en charge de leur parent malade ou handicapé.

Quel est leur statut ?

Le statut le plus courant est logiquement celui d'aidant familial. Il désigne les personnes qui ont un lien de parenté jusqu'au quatrième degré avec le ou la bénéficiaire de l'aide et qui ne sont pas salariées pour cette aide.

On parle aussi parfois d'aidant naturel quand il s'agit d'une personne à qui incombe l'obligation juridique de soutien financier (« obligé alimentaire »), ou d'aidant informel, quand il s'agit de le distinguer des professionnels des soins et de l'accompagnement.



Écologie Humaine @ecohum

Aujourd'hui, journée nationale des aidants. MERCI aux millions de Français qui s'occupent de leurs proches



avec

! <http://sante.lefigaro.fr/article/les-aidants-familiaux-piece-indispensable-de-l-hospitalisation-a-domicile/> ...

11:26 - 6 oct. 2017



www.lens.maville.com

Pays : France

Dynamisme : 0



[Visualiser l'article](#)



Les aidants familiaux, pièce indispensable de l'hospitalisation à domicile
Ils subissent en silence de fortes contraintes physiques et mentales. Des réflexions sont en cours afin de mettre en place des solutions pour les soulager.

sante.lefigaro.fr

1 réponse

22 22 Retweets

26

On parle enfin, plus généralement, de proche aidant. C'est le terme qui est retenu par la loi sur l'adaptation de la société au vieillissement (ASV), entrée en vigueur au 1er janvier 2016. Pour ceux-ci, dans certains cas une rémunération est possible, mais elle n'est pas la norme.

Comment aider les aidants ?

C'est l'un des objectifs de la loi ASV. Considérant que la vie d'aidant est particulièrement éprouvante, la loi institue le droit au répit. Il s'agit d'une aide financière permettant le placement temporaire d'une personne dépendante afin que l'aidant, souvent isolé, puisse prendre jusqu'à 15 jours de repos par an.

Elle renforce également l'allocation personnalisée d'autonomie qui permet de faire intervenir des professionnels et de soulager d'autant les aidants familiaux. Et ouvre d'autres droits aux aidants comme de la formation et une validation des acquis d'expérience.



www.lens.maville.com

Pays : France

Dynamisme : 0



[Visualiser l'article](#)



Retraite Plus @Retraite_Plus

Malakoff Médéric et la Fondation Médéric Alzheimer publient une étude sur l'aide aux salariés aidants <http://www.silvereco.fr/malakoff-mederic-et-la-fondation-mederic-alzheimer-publient-une-etude-sur-laide-aux-salaries-aidants/3188562> ...

12:41 - 6 oct. 2017

1 réponse

1 Retweet

Il existe aussi des dispositifs légaux permettant aux aidants qui ont par ailleurs une vie professionnelle de prendre des congés spécifiques. « **Mais ces dispositifs sont méconnus de 39 % des intéressés et seuls 12 % y ont recours** », rapporte l'étude de Médéric citée plus haut.

« **64 % des salariés aidants souhaitent disposer d'une information sur les aides disponibles** », ajoute la fondation.

Ouest-France